



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ des services de l'État en Haute-Saône - 2019



SOMMAIRE

<u>Edito</u>	p 4
<u>1- Assurer la sécurité</u>	p 5
La sécurité publique	p 5
La sécurité routière	p 12
La sécurité civile	p 14
La défense du territoire	p 16
La sécurité sanitaire	p 17
La lutte contre la fraude	p 19
<u>2- Proposer un meilleur service aux citoyens</u>	p 21
L'accès au service public	p 21
La vie démocratique	p 24
L'éducation	p 26
<u>3- Favoriser une économie compétitive</u>	p 29
L'emploi et la formation	p 29
Le développement économique	p 36
Le soutien aux entreprises	p 37
L'attractivité du territoire	p 38
La dynamisation des territoires	p 43
<u>4- Consolider la cohésion sociale</u>	p 46
La lutte contre les inégalités femmes/hommes	p 46
Le logement	p 49
La citoyenneté	p 52
La maîtrise des flux migratoires	p 53
L'intégration des ressortissants étrangers primo-arrivants	p 54
<u>5- Accompagner le développement durable des territoires</u>	p 56
La préservation de l'environnement	p 56
L'organisation du territoire	p 63
<u>6- Les événements marquants de 2019</u>	p 71



EDITO



La publication du rapport d'activité des services de l'État en Haute-Saône est un rendez-vous traditionnel d'information des élus et des citoyens, consistant à mieux faire connaître les actions que l'État conduit chaque jour, pour l'intérêt général.

L'année 2019 aura été marquée par trois défis majeurs : démocratique, social et environnemental.

Le Grand débat national, engagé dans le contexte du mouvement des « gilets jaunes », a donné lieu à la tenue de 87 réunions d'initiatives locales dans le département. Cet élan a marqué l'attachement constant de nos élus à la concertation citoyenne et aux valeurs démocratiques. Il a également souligné le dynamisme de la population haut-saônoise et sa force de proposition. Une forte attente s'est exprimée sur le fait de conserver des services publics dans les territoires ruraux tout comme dans les quartiers prioritaires. Les structures labellisées France Services, fin 2019, constituent une réponse concrète à cela. Elles garantissent l'accès aux services publics, et apportent une aide personnalisée qualitative pour faciliter les démarches administratives des citoyens.

A côté des voix qui s'expriment, une attention particulière a également été portée en 2019 à d'autres qui se taisent. Le Grenelle des violences conjugales, en partenariat avec les associations expertes a eu pour vocation de briser la chaîne du silence de femmes violentées. Avec une hausse de 17 % des plaintes en 2019, force est de constater une libération de la parole des victimes qu'il faut accompagner au mieux. Pour ce faire, le plan départemental tend à enrayer les violences en misant davantage encore sur des actions de prévention et de repérage.

Cette année, la jeunesse a également été fortement mise à l'honneur. En effet, la Haute-Saône, comme département préfigurateur du service national universel, a permis à près de 200 haut-saônois de participer à un séjour de cohésion de deux semaines dans le Vaucluse, le Cher, la Loire-Atlantique ou encore en Guyane ; et parallèlement 192 jeunes sont venus découvrir la Haute-Saône.

En outre, afin de lutter contre le décrochage des jeunes, le repérage des publics dits "invisibles", a été un enjeu majeur du plan 2019 d'investissement dans les compétences. Ainsi, des actions de remobilisation et d'accompagnement ont pu être menées par les missions locales de Vesoul et d'Héricourt, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'association pour le développement de la neuropsychologie.

Enfin, face au changement climatique, le défi environnemental est venu marquer les consciences. Les actions engagées en Haute-Saône (contrat de transition écologique, séminaire sur les énergies renouvelables, reconstitution des massifs forestiers, soutien aux projets de rénovation énergétique) ont montré la volonté des partenaires publics et privés de concilier économie et écologie dans une démarche écoresponsable et durable, accompagnée par les services de l'État.

Quel que soit le domaine, les services départementaux de l'État, acteurs de la déclinaison locale des grandes politiques nationales, se sont attachés à agir en concertation et en accompagnement de l'ensemble des partenaires du territoire, dans le respect des compétences de chacun. Ce rapport d'activité est l'occasion de mettre en lumière le travail des agents qui se mobilisent au quotidien pour apporter des solutions concrètes aux usagers des services publics, femmes et hommes que je tiens à remercier pour leur implication professionnelle et leur engagement. Il permettra à chacun d'avoir une vision fine de l'éventail des actions portées par les services de l'État en Haute-Saône.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône

1– Assurer la sécurité

La sécurité publique

L'année 2019 a été marquée par 1 651 interventions de police et de gendarmerie pour atteinte à intégrité physique (contre 1 497 en 2018), cette augmentation concerne principalement les violences intra-familiales. Lancé en septembre dernier, le Grenelle contre les violences faites aux femmes a permis une mobilisation de l'ensemble des acteurs et a abouti fin novembre au lancement d'un plan d'action départemental.



Lutter contre la délinquance

La lutte contre la délinquance sous toutes ses formes constitue une des priorités de l'action de l'État. Les forces de l'ordre, ainsi que les instances locales de concertation sont fortement mobilisées sur le sujet ; en témoigne le bilan des interventions 2019.

Bilan de la délinquance 2019 en zone Gendarmerie nationale

En 2019, le Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG) a géré :

- 64 069 appels reçus ;
- 11 324 interventions (soit 0,67 % de plus que 2018), dont près de 36 % ont lieu la nuit (4 098).

Typologie des interventions

- 1 219 accidents de la circulation routière ;
- 727 violences ;
- 300 fugues / disparitions inquiétantes ;
- 883 tapages / conflits de voisinage ;
- 851 cambriolages ;
- 118 vols de véhicule.

Atteintes aux personnes

En 2019, les AVIP (Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique) sont en hausse de 4,7 % (1 178 faits en 2018, 1 233 en 2019). L'augmentation concerne essentiellement les violences intra-familiales. Le taux de résolution (90,6 %) des AVIP connaît une augmentation de 7,1 points.

Atteintes aux biens

Les atteintes aux biens connaissent une très légère baisse de 1,1 % (3 086 faits en 2018, 3 051 en 2019). Ce sont surtout les cambriolages dans les résidences secondaires qui contrarient la baisse avec une augmentation de 16,2 % (74 en 2018, 86 en 2019). Une hausse de 1,4 % est également constatée pour les vols liés à l'automobile et aux deux roues (572 en 2018, 664 en 2019). En revanche, les cambriolages d'habitations principales sont en baisse de 9,5 % (348 en 2018, 315 en 2019). Ces bons résultats se constatent également pour les vols dans les établissements professionnels, artisanaux et associatifs, avec une baisse de 10,3 % (234 en 2018, 210 en 2019).

EIEF

Les faits constatés d'Escroqueries et Infractions Economiques et Financières (EIEF) sont en hausse de 12 % (743 faits comptabilisés en 2018, 832 en 2019).

Cette augmentation est liée aux escroqueries sur Internet. Si 266 personnes ont été mises en cause en 2018, 312 l'ont été en 2019, soit + 17,3 %.

Stupéfiants

La mobilisation des unités contre le trafic et la revente de stupéfiants se traduit par une augmentation de 150 % des arrestations. En effet, si 8 cas avaient été décelés en 2018, ce sont 20 affaires qui l'ont été en 2019.



Bilan de la délinquance en zone Police nationale

Circonscription d'Héricourt

Typologie des interventions en 2019

- 357 nuisances et troubles à l'ordre public ;
- 161 crimes et délits ;
- 91 différends familiaux, de voisinage, ou d'usagers de la route.

La délinquance générale augmente de 13,09 % (382 faits constatés en 2018, 432 en 2019).

L'indicateur de pilotage des services connaît une légère hausse de 1,74 % avec 117 faits enregistrés en 2019 pour 115 en 2018.

Atteintes aux personnes

Les AVIP sont relativement stables : + 1,18 %, soit 85 faits enregistrés en 2018 et 86 en 2019.

Atteintes aux biens

Les atteintes aux biens augmentent de 13,81 % avec 181 faits constatés en 2018 et 206 en 2019.

EIEF

Les EIEF, ont augmenté de 55,85 % avec 34 faits constatés en 2018 et 53 en 2019.

Infractions relevées par l'action des services

Pour 2019, 57 infractions ont été relevées par l'action des services (65 en 2018), montrant notamment :

- une baisse de 30 % des violences urbaines enregistrées ;
- une infraction constatée à la législation du travail (2 en 2018) ;
- une infraction concernant la législation des étrangers (aucune relevée en 2018) ;
- une baisse de 10,42 % des infractions relatives aux stupéfiants.

Circonscription de Vesoul

- 3 477 appels reçus, dont 2 113 via le 17 ;
- 3 844 interventions.

Atteintes aux personnes

Pour 2019, les AVIP (Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique) sont en baisse de 20 % (415 faits en 2018 contre 332 en 2019).

Atteintes aux biens

Les atteintes aux biens connaissent une baisse de 6,99 % (773 faits en 2018, 719 en 2019).

EIEF

Les faits constatés d'EIEF (Escroqueries - Infractions Economiques et Financières) ont baissé de 18,6 % au cours de l'année (215 faits comptabilisés en 2018, contre 175 en 2019).

Infractions relevées par l'action des services

Pour 2019, 164 infractions ont été relevées par l'action des services (234 en 2018), montrant notamment :

- une hausse de 12,5 % des usages de faux documents administratifs ;
- une baisse de 32,31 % des infractions relatives aux stupéfiants ;
- un doublement des infractions concernant la législation des étrangers (une relevée en 2018) ;
- une baisse de 50 % des infractions à la législation du travail.



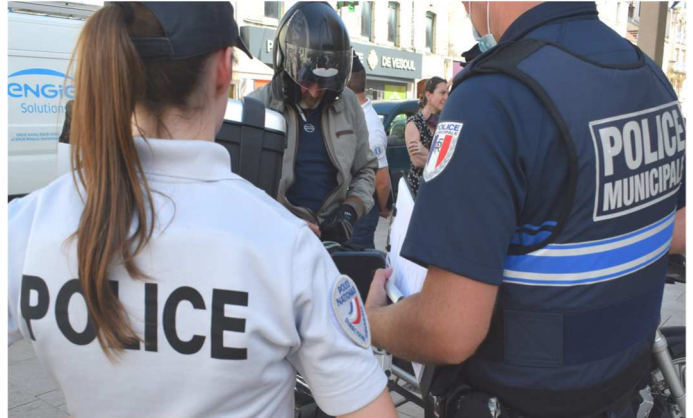
Utilisation d'une caméra piéton

La Police de Sécurité du Quotidien (PSQ 70)

La PSQ s'inscrit dans une ambition partenariale, avec un lien renouvelé entre État et collectivités territoriales.

Chaque élu dispose désormais d'un référent sécurité, identifié au sein des forces de sécurité intérieure. Les patrouilles conjointes avec les polices municipales ont été renforcées, dans les villes où elles existent.

Les policiers et les gendarmes de la Haute-Saône travaillent de plus en plus étroitement avec les policiers municipaux pour la sécurisation des grands événements (notamment Rolling-Saône) ou des marchés via des patrouilles pédestres mixtes par exemple. En 2019, les policiers municipaux ont participé activement à l'organisation de la circulation routière lors des manifestations revendicatives (notamment gilets jaunes) que ce soit en zone police ou gendarmerie. Les policiers municipaux ont par ailleurs régulièrement participé à des opérations conjointes de sécurité routière avec la gendarmerie nationale.



Le dialogue de prévention entre les différents acteurs, s'établit à plusieurs niveaux : soit par le biais d'instances comme le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), soit par des échanges plus opérationnels (groupe de prévention opérationnel, référents gendarmerie).

Les référents sûreté police et gendarmerie nationale sont intervenus à 313 reprises sur l'ensemble du département pour apporter leur expertise aux maires et élus dans des domaines très variés comme :

- la sécurisation de grands événements (Festival du Cinéma d'Asie) ;
- la mise en sûreté des établissements scolaires pour la mise en place des Plans de Protection et de Mise en Sûreté (PPMS) attentats – intrusion.

Ils sont par ailleurs régulièrement sollicités pour avis sur les dossiers de demande d'installation de vidéo-protection ou pour conseiller dans ce domaine les élus et les entreprises. Il en va de même avec les dispositifs de participation citoyenne (en zone gendarmerie) et de voisins vigilants (en zone police).

Les nouveaux moyens de communication font partie intégrante de la PSQ. Les *news-letters* et messages sms groupés permettent de diffuser des alertes et de rappeler des consignes de sûreté et de bon sens, qui contribuent à sensibiliser les destinataires (élus, commerçants).

Au-delà, la PSQ en Haute-Saône s'est incarnée durant l'année 2019 par un certain nombre d'actions phares. On peut citer l'ouverture du point d'accueil de la Gendarmerie nationale à Pusey, le maintien de la force FLAME (Force de Liaison et d'Action des Mille Etangs) sur le plateau des Mille Etangs et du PePS (Peloton de la Petite Saône) pour le contrôle des bords de Saône en partenariat avec VNF notamment.

Ouverture d'un point d'accueil de la gendarmerie à PUSEY

Portée par le groupement départemental de gendarmerie, l'implantation d'un point de contact de la gendarmerie au cœur d'un centre commercial est une première en France. L'ouverture au public a eu lieu le 2 septembre 2019. Ce concept novateur s'inscrit pleinement dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ) et constitue une des mesures du plan PSQ 70. L'objectif est de se placer du point de vue des besoins du citoyen et d'aller à sa rencontre.

En plus d'accueillir les plaignants, cette nouvelle structure vise à instaurer un dialogue de proximité. L'accueil physique des usagers dans un lieu attractif (entre 40 000 et 50 000 visiteurs par semaine) facilite les échanges. L'implantation est adaptée aux nouveaux comportements et rythmes de vie. Enfin, côté financement, la municipalité de Pusey met gracieusement à disposition de la gendarmerie le bâtiment et des fonds gérés par la préfecture de la Haute-Saône permettent de financer l'équipement numérique du point d'accueil.



La vidéoprotection, alliée des enquêteurs dans de nombreuses affaires

Les dispositifs de vidéoprotection démontrent leur efficacité en matière de prévention de la délinquance. Ils apportent une aide indispensable à la résolution de nombreuses enquêtes. Afin d'être déployés, la commission départementale des systèmes de vidéoprotection émet un avis sur les dossiers de demande, de modification et de renouvellement des systèmes de vidéoprotection.

En 2019, le nombre de caméras installées (727) a augmenté de 16,7 % par rapport à 2018 (622 caméras).

Dans le détail, il est constaté une hausse :

- du nombre de dossiers présentés à la commission : 119 contre 101 soit 18 dossiers supplémentaires (hausse de 17,8 %) ;
- du nombre de nouvelles installations : 491 contre 284 (+ 207 soit 72 % de hausse) ;
- du nombre de demande de renouvellement 140 contre 102 (+ 38 soit 37 % de hausse) ;
- du nombre de modification d'un système existant 96 contre 77 (+ 19 soit 24,6 % de hausse).

L'enveloppe globale 2019 dédiée à l'installation de ces dispositifs est de 96 586 € et a été répartie entre les villes de Jussey, Héricourt, Servance-Miellin et Villersexel.

Le fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation

L'emploi du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) doit permettre la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance déclinées au niveau local dans le plan départemental et dans les plans locaux arrêtés dans le cadre des conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance.

En 2019, le FIPDR a financé en grande partie des actions correspondant à la mise en œuvre d'actions de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (prévention de la délinquance et de la récidive chez les jeunes, aide aux victimes, lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, amélioration de la tranquillité publique, prévention de la radicalisation).

En 2019, ce fonds s'élevait à 47 740 €. Il a pu soutenir 10 projets différents.

Le volet *prévention de la délinquance*, constitué de 34 740 € a permis de soutenir :

- des actions éducatives portées par le Centre communal d'action social de Lure, à destination de jeunes du quartier du Mortard ;
- des interventions de prévention du harcèlement et de la dépendance numérique par l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie ;
- la mise à disposition, par le Conseil départemental, d'un intervenant social à mi-temps dans les services de police et de gendarmerie, spécialisé dans l'aide aux victimes de violences conjugales ;
- le soutien aux femmes victimes de violences par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Haute-Saône ;
- des interventions régulières de l'association haute-saônoise pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte, à la maison d'arrêt de Vesoul, à destination de personnes incarcérées dans le cadre des violences conjugales et sexistes ;
- des rencontres condamnés-victimes animées par les animateurs spécialement formés de l'association intercommunautaire d'aide aux victimes d'infractions, dans le cadre du dispositif de justice restaurative.



La lutte contre le trafic de stupéfiants

Dans le cadre d'opérations conjointes entre forces de l'ordre (environ une par trimestre), lors de contrôles inopinés, ou dans le cadre d'enquêtes, les services des douanes, de la police, de la gendarmerie ou de l'antenne de police judiciaire ont permis de lutter au quotidien contre le trafic de stupéfiants. Les infractions portent tant sur le trafic, que l'usage ou encore la détention des stupéfiants.

Quelques chiffres

Pour la DDSP70, ce sont 24 opérations réalisées (y compris des opérations conjointes) pour une centaine d'affaires relevées permettant la saisie d'environ 1,5 kg de produits stupéfiants.

Pour la DDSP25 (Héricourt), 31 affaires judiciaires liées à la détention et au trafic de produits stupéfiants ont été traitées principalement pour des substances dérivées du cannabis (résine ou herbe) permettant l'interpellation de 34 personnes et la saisie d'environ 175 grammes de produits dérivés du cannabis et environ 11 grammes de cocaïne.

Pour la gendarmerie, l'ensemble de la zone de compétence est impactée et les quantités saisies font apparaître une grande variété de produits.

Cocaïne	Héroïne	Résine de cannabis	Herbe de cannabis	Pied de cannabis	Ecstasy	Autres produits stupéfiants
282,58 g	2 866,6 g	7 404,49 g	8 954,41 g	446 pieds	604 doses	171

Une opération remarquable menée conjointement par la gendarmerie avec la section de recherche de Besançon sur le secteur d'Héricourt a permis la découverte d'un réseau local procédant à sa propre culture.



Pour les douanes, pour 169 opérations ayant mobilisées 781 fonctionnaires, 26 constatations ont été effectuées permettant les saisies suivantes :

Quantité de résine/pollen/huile de cannabis saisie	1,448 kg
Quantité d'herbe de cannabis saisie	1,188 kg
Quantité d'héroïne saisie	336 grammes
Quantité de cocaïne/crack saisie	3 grammes
Quantité de LSD/ecstasy saisie	312 doses
Quantité de subutex/méthadone/ morphine saisie	32 doses
Quantité de produits de coupage	3 kg



Contrôle du 30 août 2019

Pour les douanes, deux affaires sont à signaler :

- Contrôle du 30 août 2019 – Héricourt – Brigade de Montbéliard : 3 kg de produit de coupage / 336 gr d'héroïne / 94 gr de cannabis ;
- Contrôle du 19 juin 2019 – Bonboillon – Brigade de Besançon : 1,1 kg d'herbe de cannabis.



Contrôle du 19 juin 2019



Du 9 au 12 octobre 2019, la 7^{ème} édition des rencontres de la sécurité s'est déroulée avec pour objectif de poursuivre la démarche de dialogue entre les acteurs de la sécurité et la population. Ainsi, sur le département, plusieurs évènements ont été mis en place afin de présenter les différents aspects des métiers de la sécurité. Un échange annuel permettant à celles et ceux qui nous protègent, dans des conditions souvent difficiles, d'illustrer et de faire partager leur engagement de tous les jours.

Dans le domaine de la **sécurité routière**, des contrôles routiers avec mesures alternatives à la sanction et une action de prévention routière à la sortie des cours au collège de Saint-Loup ont été organisés.

Des **formations aux gestes qui sauvent** ont été dispensées aux personnels des services de l'État ainsi qu'au public.

Une cérémonie de remise de diplômes **des cadets de la sécurité civile** aux élèves des collèges de Jussey et Champagny s'est déroulée dans les grands salons de la Préfecture en présence du Préfet, de la DASEN, et du DDSIS.

Une journée d'actions au Collège Charles Péguy de Vauvillers a été organisée pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Cette journée s'est articulée autour de 9 stands de présentation et d'échanges avec les élèves sur les risques et les bons réflexes, ainsi que la démonstration du travail des services de l'État spécialistes de la sécurité (SDIS, gendarmerie nationale, police nationale, sécurité routière, préfecture-service des sécurités, CIRFA) et des associations de sécurité civile (UMPS, Croix rouge, ADPC et Ordre de Malte) avec présentation des moyens et techniques utilisés.

Ces ateliers portaient notamment sur la présentation :

- des dangers d'internet et des nouveaux outils numériques par la gendarmerie ;
- par le SDIS du matériel de secours, la promotion des jeunes sapeurs-pompiers, et une démonstration de drones ;
- de la police sur le thème des stupéfiants, leurs effets et les peines encourues ;
- par la Croix Rouge des 5 besoins fondamentaux pour réaliser son kit catastrophe ;
- de la sécurité civile et une sensibilisation aux risques par les agents de la préfecture ;
- des gestes qui sauvent par l'ADPC et l'Ordre de Malte ;
- de la sécurité routière (2 roues, comportement cyclistes, écouteurs en étant piéton) ;
- des métiers de l'armée.



La sécurité routière

Si l'on peut noter la baisse de la gravité des accidents de voiture, il n'en demeure pas moins que 2019 est marquée par une augmentation du nombre d'accidents. Il convient donc de rester vigilant. La vitesse et les psychotropes en étant les principales causes, des actions de prévention et de sensibilisation ont été menées.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VIVRE, ENSEMBLE.

Les chiffres de l'accidentologie

Des accidents moins graves mais plus nombreux

2019 marque une diminution de la gravité des accidents de la route, avec une diminution du nombre de tués mais une augmentation du nombre d'accidents et de blessés. Une baisse de la mortalité localisée sur le réseau hors agglomération est observée (- 5 accidents mortels/2018), mais s'efface devant une augmentation des décès en agglomération (+ 2 accidents mortels). Depuis la mise en œuvre du 80 km/h, la gravité des accidents hors agglomération est en forte diminution et ce constat est partagé au niveau de l'ensemble du territoire national.

Le mois le plus accidentogène a été le mois d'août (16 accidents), suivi de juin (15) et avril (13). La tranche horaire 16/20h est particulièrement accidentogène. Elle concentre 34 % des accidents sur ce créneau.

La tranche d'âge des 15/24 ans qui compose 8,5 % de la population de la Haute-Saône, représente 27,8 % des impliqués dans les accidents de la route. Le risque pour un jeune de 18/24 ans d'avoir un accident est 3 fois plus élevé que pour

la population départementale dans sa globalité.

La grande majorité des accidents ne doit rien à la fatalité mais est due aux comportements individuels.

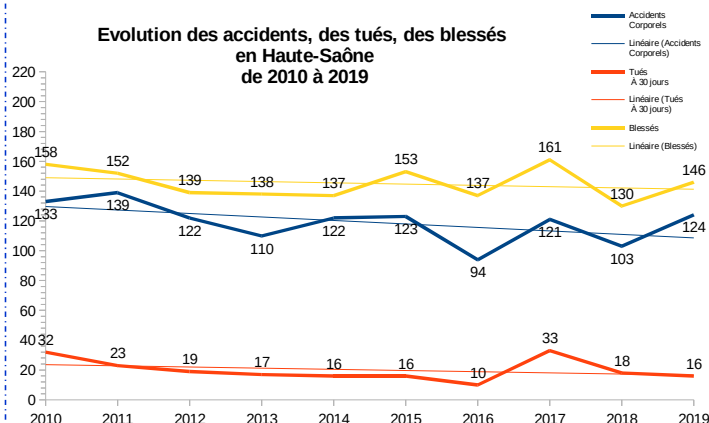
Les facteurs d'accident les plus fréquents sont : la vitesse excessive (facteur présent dans 38 % des accidents), l'alcool et les stupéfiants (dépistage positif dans 27 % des accidents).

Les deux-roues motorisés bien que ne représentant qu'environ 2 % des usagers restent également sur-représentés dans les victimes d'accident (environ 25 % des blessés et des tués en 2019).

Les radars tourelle

On ne dira plus « flashé » !

Afin de remplacer les radars vandalisés fin 2018, le déploiement de radars tourelles a été initié en 2019 sur le département. Ces nouveaux équipements sont paramétrés à l'identique (sens de contrôle et vitesse) de ceux remplacés. Dotés de caméra à infra-rouge, ils contrôlent sans émettre de flash. Après les travaux de génie-civil nécessaires à leur implantation, 4 tourelles ont été posées en 2019. La suite du programme de remplacement se poursuivra au 1^{er} trimestre 2020.



Le bilan des contrôles et sanctions

Augmentation du nombre de suspension de permis

Au-delà de son effet dissuasif, la présence des forces de l'ordre, par le contrôle des conducteurs en infraction, est indispensable pour contenir les mauvais comportements. Ainsi, en 2019, ont été réalisés :

- 66 253 dépistages d'alcoolémie dont 756 étaient positifs, soit un taux de 1,14 % de positifs contre 1,33 % en 2018 ;
- 3 394 dépistages de stupéfiants avec 639 positifs (19 % de positifs contre 17 % en 2018).



Ces comportements dangereux, ajoutés à ceux des délits de vitesse, ont conduit à 1 285 suspensions administratives du permis de conduire dont 312 pour alcoolémie, 499 pour vitesse et 458 pour usage de stupéfiants. Ce chiffre est très élevé au regard des années antérieures. Ces suspensions sont automatiquement de 6 mois en cas de récidive. Pour les suspensions dues à la consommation d'alcool, 16 Éthylotests Anti-Démarrage (EAD) ont été proposés en mesure d'accompagnement aux usagers qui souhaitaient garder leur permis en installant un EAD pendant la durée de leur suspension.

Le bilan des actions de prévention

Psychotropes et vitesse, principales causes des accidents de la route

En 2019, près de 47 133 euros ont été consacrés par l'État à l'organisation et à la réalisation d'actions de prévention, notamment en lien avec les associations et autres partenaires locaux. Cela représente :

- 46 journées d'actions de prévention organisées en régie par la cellule sécurité routière de la direction départementale des Territoires ;
- 169 prestations de sensibilisation co-animées par les 50 Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) bénévoles, principalement en milieu scolaire ;
- 2 500 lycéens et collégiens sensibilisés lors de ces ateliers ;



- 6 actions d'ampleur à destination du grand public ont également été réalisées en 2019 sur des thématiques telles que l'alcool et les stupéfiants, la vitesse, les passages à niveaux, les départs en vacances, le port de la ceinture et le partage de la route (Tour de France 2019).

L'accompagnement des étudiants de la Haute-Saône par les services de l'État a permis à un groupe d'élèves de réaliser un court métrage sur la sécurité routière.

Cette vidéo, largement diffusée via les réseaux numériques a eu un grand succès. Elle sera présentée au concours IDÉESR 2020 (prix des initiatives locales de la sécurité routière).

La sécurité civile

Les incendies de Notre Dame de Paris et de l'entrepôt de l'usine Lubrizol sont malheureusement dans toutes les mémoires. Afin d'une part de réduire les risques et d'autre part de se préparer au mieux à gérer certaines catastrophes, l'ensemble des services de sécurité civile s'entraînent de façon coordonnée à protéger au mieux la population pour être efficaces le moment venu.



S'exercer pour gérer efficacement les événements à risque

Quand la résilience passe par l'anticipation, la sécurité civile est en première ligne

L'objectif de ces exercices est d'expertiser la gestion d'un événement dans des conditions réelles sur le terrain, pour mesurer la réactivité et l'organisation collective des services concernés, grâce aux retours d'expériences menés systématiquement après les exercices.

Exercice « Tour de France » - jeudi 13 juin 2019

En prévision de l'arrivée, le 11 juillet, de la 6^{ème} étape du Tour de France 2019, à la Super Planche des Belles Filles, et afin de sécuriser l'événement, comme pour les précédentes éditions, un exercice de sécurité civile a été organisé, le jeudi 13 juin 2019.

Il avait pour but de tester, d'une part, le dimensionnement du Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sur la zone d'arrivée et d'autre part, la qualité des transmissions depuis le PCO avec l'ensemble des services déployés sur le terrain.

Les services de la préfecture, la gendarmerie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC), l'Office National de la Chasse et de la

Faune sauvage (ONCFS), l'Office National des Forêts (ONF), l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU), la Direction des Services Techniques et des Transports (DSTT) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont donc déployé tous les moyens nécessaires au fonctionnement du PCO et ont pu vérifier notamment le fonctionnement des différents moyens de communication.



Exercice « NOVI ERP à Gray » - jeudi 21 novembre 2019

Dans le cadre de la programmation 2019 des exercices de sécurité civile, un exercice de sécurité civile de type NOVI (nombreuses victimes) a été réalisé. Simulant une intoxication massive au monoxyde de carbone dans un Etablissement Recevant du Public (ERP), il a été conçu dans le but d'entraîner les services à intervenir dans un ERP difficile à évacuer en raison de sa configuration historique, en l'occurrence, le théâtre à l'italienne de la ville de Gray. Un nombre important d'acteurs et de moyens logistiques ont été déployés. Ainsi, 250 personnes ont été mobilisées dans le cadre de l'exercice, dont le bilan final était de 61 victimes.

Aux côtés de la commune de Gray (élus, services techniques, police municipale), étaient engagés les services de la préfecture, du SDIS, du SAMU, de la Gendarmerie nationale, de la Justice, de l'ARS et d'associations agréées de Sécurité civile.



Exercice « Cellule d'information du public (CIP) » - mercredi 19 juin 2019

La CIP a vocation à répondre aux appels téléphoniques du public lors de situations d'urgence et éviter ainsi l'engorgement du standard, via un NUC (Numéro Unique de Crise) activé à la demande du directeur des opérations. Cette cellule est en place depuis 2012 et fait l'objet d'exercices réguliers. A ce jour, elle est composée de 15 volontaires. Ces personnes volontaires ont toutes suivi une formation d'un jour et demi.

Installée de façon pérenne depuis mars 2019 dans l'ancien standard du bâtiment du cabinet de la préfecture, elle est équipée pour accueillir un chef CIP et quatre opératrices.

L'exercice organisé le 19 juin 2019 avait deux objectifs :

- tester la nouvelle configuration de la salle CIP et le nouveau matériel (casques) ;
- mettre en application la formation à l'outil SINUS-CIP, outil interservices d'identification et de traçabilité des victimes. La formation a été assurée, le matin, par le référent SINUS, Cédric LARDIN.

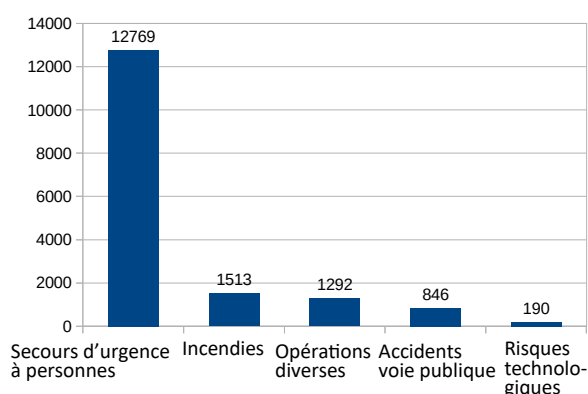
Treize volontaires étaient présents lors de cette journée formation/exercice, aux côtés des observateurs de deux associations agréées de sécurité civile (l'Association Départementale de Protection Civile - ADPC et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers - UDSP). Le scénario reprenait assez largement celui de l'exercice NOVI bus organisé en juillet 2018.

Bilan de l'activité du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Moins d'interventions que l'année précédente

En 2019, le SDIS 70 est intervenu sur 16 610 opérations de secours, ce qui représente une moyenne mensuelle de 1 384 interventions, avec des pics d'interventions en janvier, juin et juillet.

Nombre d'interventions 2019 du SDIS



Les établissements recevant du public (ERP)

La commission consultative de sécurité et d'accessibilité s'est tenue le 12 avril 2019.

Une fois par mois, les commissions de sécurité d'arrondissements ont lieu en préfecture pour l'arrondissement de Vesoul et en sous-préfecture pour l'arrondissement de Lure. Les commissions d'accessibilité se tiennent au même rythme.

Au cours de l'année, trente-cinq visites d'Etablissements Recevant du Public (ERP) ont été effectuées dans l'arrondissement de Vesoul dont plusieurs en lien avec l'ouverture de la zone commerciale OASIS 3 et vingt visites pour l'arrondissement de Lure, soit un total de cinquante-cinq visites réalisées en collégiale (SDIS, DDT, mairies, préfecture ou sous-préfecture et en présence des exploitants, architectes, maîtres d'œuvre, entreprises, ...).

Suite à l'incendie de Notre Dame de Paris, une réunion relative à la sécurisation des lieux culturels et culturels a permis de recenser les sites les plus à risque dans le département, en lien avec la DRAC.

Deux sous-commissions « campings » ont également eu lieu.

La défense du territoire

La gestion du danger et de l'incertitude nécessite une prospective et une maîtrise de l'information, permettant de démanteler tout réseau avant qu'il ne passe à l'action. Défendre les valeurs de la République et les libertés de chacun passe par des services de renseignement et de sécurité discrets et toujours en veille.



La lutte contre la radicalisation

La mobilisation inter-services contre le séparatisme vise à lutter contre toute forme d'intégrisme. Dans ce cadre, l'objectif est, au plan national, d'identifier les groupes organisés de manière hostile et violente vis-à-vis de la République, de lutter contre la radicalisation et de prévenir les actes terroristes.

Une Cellule de Prévention de la Radicalisation et de l'Accompagnement des Familles (CPRAF) a été mise en place et s'est réunie 2 fois en Haute-Saône en 2019. Elle vise à améliorer les processus de prévention de la radicalisation. Un réseau de référents s'est déployé, des chartes de confidentialité ont été signées par chacun d'entre eux pour permettre les conditions d'un travail partagé et collaboratif.

En 2019, le volet *lutte contre la radicalisation*, du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) était doté

d'une enveloppe de 13 000 €. Il a permis :

- au Cercle laïque de prévention du sectarisme de réunir un groupe de parole au profit de familles de jeunes embrigadés par des groupes djihadistes ;
- à l'Union départementale des associations familiales de sensibiliser les professionnels et travailleurs sociaux aux processus de radicalisation ;
- à la Ligue de l'enseignement FOL 70 de développer une présence éducative en ligne, visant à sensibiliser aux risques d'endoctrinement et de radicalisation.

Enfin, l'Etat a participé au salon de la prévention organisé par la CCI les 6 et 7 décembre 2019. Lors de cet événement dédié à la sécurité, la sûreté, et la cyber protection, la préfecture a animé une conférence sur la prévention et la lutte contre la radicalisation en entreprise et la gendarmerie est intervenue notamment sur les comportements à adopter en cas d'attaque terroriste.

Visite officielle de Florence PARLY, Ministre des Armées

La Base Aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur, site d'excellence de la défense et vecteur de développement de la Haute-Saône, a accueilli Florence PARLY, Ministre des Armées, le 24 juin 2019. Elle a ainsi pu découvrir le groupe de chasse 1/2 Cigognes de la BA116 et assister au décollage d'un Mirage 2000-5F en alerte, après la présentation d'une équipe en posture permanente de sûreté de la zone technico-opérationnelle. Dans le cadre de la première promotion du Service National Universel (SNU) en Haute-

Saône, la ministre a assisté à la présentation du module de défense et échangé avec les jeunes présents. Elle a, dans le cadre de cette visite, annoncé que la base aérienne de Luxeuil avait été choisie pour être équipée de Rafales après 2030.



La sécurité sanitaire



L'accès à l'eau potable est un enjeu majeur. De la protection des captages, à la distribution d'eau, services de l'État et collectivités travaillent de concert afin de garantir une eau de bonne qualité à l'ensemble de la population.

L'eau potable

L'organisation de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, est un enjeu crucial pour la population.

L'accès à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante reste un enjeu important pour le département. Dans un effort de rationalisation et de solidarité intercommunale, la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) prévoit un transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020 et aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026. Six Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont désormais compétents en matière de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine sur le territoire de la Haute-Saône. Si la communauté de communes du Val de Gray exerce cette compétence, historiquement, quatre autres communautés de communes l'exercent depuis le 1er janvier 2019 : celles des Monts de Gy, du Pays Riolais, du Val Marnaysien et du Pays de Lure. La communauté d'agglomération de Vesoul s'est vue transférer la compétence au 1er janvier 2020.

Qualité de l'eau distribuée

L'Agence Régionale de Santé (ARS) veille, en complément de la surveillance incombant aux collectivités et exploitants des installations d'eau potable, à la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur.

93 % de la population haut-saônoise a été alimentée par une eau conforme pour le paramètre microbiologique. Des efforts d'amélioration de la qualité de l'eau vis-à-vis de la contamination microbiolo-

gique doivent être poursuivis sur les petites unités de gestion alimentant moins de 150 personnes notamment par une meilleure gestion des installations.

S'ajoute une problématique de turbidité (trouble de l'eau) largement observée en Haute-Saône et principalement constatée sur des unités de distribution alimentées par des eaux souterraines d'origine karstique des parties Sud et Est du département.

Concernant les pesticides, 3 % de la population est alimentée ponctuellement ou de manière récurrente par une eau présentant des pesticides. Une collectivité fait d'ailleurs l'objet d'une interdiction permanente de consommer l'eau, et une autre bénéficie d'une dérogation. L'État accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de plans d'actions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires, visant à réaliser un diagnostic de vulnérabilité et des pressions, puis à définir et à mettre en œuvre les mesures afin de rétablir la qualité de l'eau. Dans certains cas, la mise en place de stations de traitements des pesticides est nécessaire.



La sécurité sanitaire—L'eau potable

Protection des captages d'eau potable pour préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation

La protection des captages d'eau potable est indispensable pour améliorer la qualité de l'eau distribuée. Cette procédure est longue car elle nécessite l'examen du dossier initial par l'ARS, la consultation d'un expert (l'hydrogéologue agréé), la mise en place de réunions auprès de la collectivité, la réalisation d'une enquête publique, le passage en CODERST. Elle est également parfois très complexe car des étapes de négociations ou de réexamen des dossiers peuvent venir s'insérer au regard des enjeux. En effet, au sein des périmètres, des prescriptions sanitaires sont édictées et ces dernières peuvent rentrer en conflit avec les usages locaux en place (octroi de permis de construire, interdictions de certaines pratiques agricoles, restrictions d'épandage d'effluents organiques ou d'utilisation de pesticides, etc).

Ainsi, afin de concilier problématiques sanitaires de protection de la ressource en eau potable, enjeux agricoles et soutenabilité financière de la protection des captages, les collectivités, l'Etat, la

Chambre d'agriculture, le Conseil départemental et les associations des Maires ont signé fin 2018 un protocole d'accord relatif à la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine et à l'indemnisation des servitudes associées. Ce protocole a été mis en œuvre en 2019 sur plusieurs captages à enjeux du département : Communauté de communes des 4 rivières, communes de Fougerolles et Saint-Bresson. Un des objectifs du protocole est de conduire des études permettant de recenser les pratiques actuelles de chaque exploitant concerné et les solutions à mettre en œuvre prioritairement (échange de terres, changements de pratiques, conversion à l'agriculture biologique, nouvelles rotations culturales, etc.) pour aboutir à la protection du captage en permettant le respect des prescriptions fixées dans le périmètre.

Fin 2019, 77,5 % des 503 captages publics Haut-Saônois sont protégés.

La protection animale

Du fait de la sécheresse qui a sévi durant une bonne partie de l'année 2018, avec très peu d'herbe mise à disposition des animaux en pâture à la belle saison et des récoltes de fourrage moindres, le service santé et protection des animaux et de l'environnement de la DDCSPP a été amené à effectuer une surveillance renforcée des élevages d'animaux de rente au cours de l'hiver suivant, dans le cadre d'un accompagnement pédagogique des éleveurs alors que de nombreux signalements étaient parvenus à ce service. Dans quelques cas avérés de défaut d'alimentation ou d'une alimentation de mauvaise qualité, la DDCSPP a mis en œuvre des mesures d'injonction et a dressé des procès verbaux. Les exploitations concernées continuent depuis de faire l'objet d'une surveillance et d'un accompagnement renforcés.

Par ailleurs, la maltraitance animale concerne également les animaux de loisirs (équidés) et de compagnie (carnivores domestiques) où l'on peut noter une très nette augmentation des signalements, aussi bien dans des élevages que chez des particuliers, ce qui engendre une activité très soutenue du service dans ce domaine où les attentes de la société sont croissantes.

Chien maltraité par son maître, à Roye

Le contexte, d'acquisition « facile » d'animaux permise par internet, et les réseaux sociaux qui amplifient la connaissance et la manière dont les faits de maltraitance sont relatés, ne facilitent pas la résolution des situations où des problèmes sociaux des détenteurs d'animaux viennent souvent se greffer. En 2019, plus de 15 plaintes ont été traitées par le service avec des interventions compliquées. Que ce soit chez des particuliers ou chez les éleveurs professionnels ayant leurs locaux dans des parties à usage d'habitation et non dans des locaux professionnels, cela nécessite obligatoirement, sous peine de vice de procédure, une demande d'autorisation au juge des libertés et de la détention afin d'avoir accès à ces locaux pour pouvoir, le cas échéant, mettre en œuvre les procédures administratives et/ou judiciaires adéquates en fonction du résultat du contrôle.



CHEYENNE EN RÉTABLISSMENT

Lutter contre la fraude

En 2019, l'action du comité opérationnel départemental anti-fraude a été renforcée dans le but de lutter efficacement contre les fraudes relatives au travail détaché (prestations de service international illégales, notamment dans les secteurs du BTP et des transports), les fraudes documentaires concernant les ressortissants des pays tiers, et l'économie souterraine.



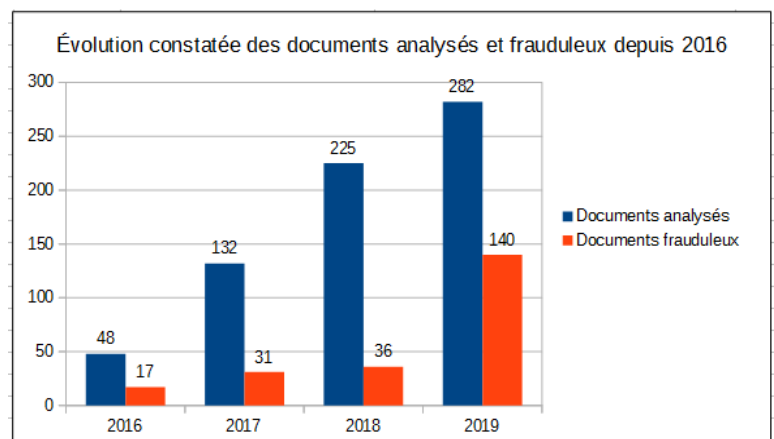
Lutter contre la fraude administrative

Dans le cadre du protocole signé le 13 mars 2018 relatif à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), des vérifications documentaires sont effectuées par le Référent Fraude Départemental (RFD) et l'analyste en fraude documentaire de la Police Aux Frontières sur les documents d'état-civil étrangers transmis par le Conseil départemental, Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille (ASEF).

En 2019, le RFD a réalisé **40 pré-contrôles de documents d'état-civil étrangers** (36 en 2018) dont le résultat est communiqué au service de l'aide sociale à l'enfance dans le délai de 5 jours suivant l'arrivée de la personne se disant mineure. La plupart des documents ainsi contrôlés ont été analysés comme irrecevables au titre de l'article 47 du code civil.

187 documents (156 en 2018) ont été transmis à l'analyste en fraude documentaire de la Direction Interdépartementale de la Police Aux Frontières de Pontarlier pour des analyses plus approfondies. **97 faux documents** (19 en 2018) ont été détectés lors de ces expertises et ont été conservés pour l'enquête judiciaire.

En 2019, les documents d'état-civil étrangers concernant les MNA constituent toujours un volume important des documents analysés (95 %). Le nombre de faux documents d'état-civil étrangers produits à l'ASEF ou lors d'une première demande de titre de séjour a été multiplié par 6 entre 2018 (21) et 2019 (126).



La part des autres faux documents détectés (permis de conduire étrangers notamment) est relativement stable, une progression est constatée pour les fraudes aux immatriculations des véhicules et pour les documents fournis à l'appui d'une demande de carte VTC : 13 signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ont été adressés sur ces thématiques (8 pour les échanges de permis étrangers, 3 pour les immatriculations des véhicules, 2 pour les cartes VTC). S'agissant des titres de séjours, sur l'ensemble des mesures d'éloignement prononcées (136), 16 ont été en partie fondées sur la production de faux documents.

Lutter contre le travail illégal

Les Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF), réunissent sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République du chef-lieu du département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, le régime social des indépendants (RSI), la MSA) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

L'inspection du Travail a été présente à tous les CODAF (1 plénier et 3 restreints) dont elle assure le secrétariat pour la partie verbalisation du travail illégal, en renseignant le logiciel national TA-DEES.

Les agents de l'unité de contrôle de la Haute-Saône sont régulièrement invités à participer à des opérations de contrôles conjoints avec d'autres administrations. Les journées mensuelles de contrôles BTP sont l'occasion de vérifier systématiquement la situation des travailleurs rencontrés.

Par exemple, le 5 juin 2019, la Gendarmerie nationale, l'unité régionale travail illégal de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), l'URSSAF et l'inspection du Travail de la Haute-Saône ont procédé à un contrôle conjoint CODAF sur le site de construction d'une zone commerciale à Pusey. Plusieurs défauts de présentation de carte BTP ou d'attestation provisoire ont été constatés. 12 entreprises sur 26 contrôlées ont fait l'objet d'un rapport de sanction administrative. De surcroît, il est à relever que des entreprises commettent ce manquement pour plusieurs salariés présents.

Lutter contre la concurrence illégale

Les inspecteurs du travail mobilisés contre la concurrence déloyale des travailleurs détachés

En 2019, l'inspection du Travail a appliqué les nouvelles modalités de détachement prévues par la loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Dans ce cadre, un nouveau logiciel nommé SIPSI a été mis en place, facilitant la dématérialisation du dépôt des déclarations de détachements ainsi que leur contrôle.

Sur une moyenne de 48 déclarations reçues mensuellement pour le département, l'action collective de contrôle a particulièrement porté sur le secteur industriel, fortement présent sur notre territoire.

Un différentiel entre heures déclarées et heures travaillées

A titre d'exemple, dans le cadre d'une prestation

de services et d'ingénierie industrielle accomplie par une entreprise polonaise, l'inspecteur du travail a constaté que les salariés ont été payés sur une base de 45 heures de travail par semaine. Les relevés d'heures transmis mentionnaient, quant à eux, une durée de travail de 9 heures par jour. Or les contrôles ont démontré que les salariés travaillaient à raison de 10 heures par jour et 48 heures par semaine. En conséquence, l'inspecteur du travail a demandé à l'entreprise de procéder aux régularisations de salaires qui s'imposaient.

Par ailleurs, les journées de contrôle transports sur route ont permis de vérifier systématiquement la possession par le conducteur étranger de son attestation de détachement, contrat de travail et certificat A1.

2– Proposer un meilleur service aux citoyens

L'accès au service public

Proximité et modernité du service public : tel est le souhait de l'usager. En créant le label « France Services », l'État garantit un point d'accès unique à une offre de services variés comprenant au moins neuf opérateurs : La Poste, Pôle Emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction Générale des Finances Publiques. Savoir conjuguer le potentiel numérique et l'accompagnement humain est une préoccupation forte des services de l'État.



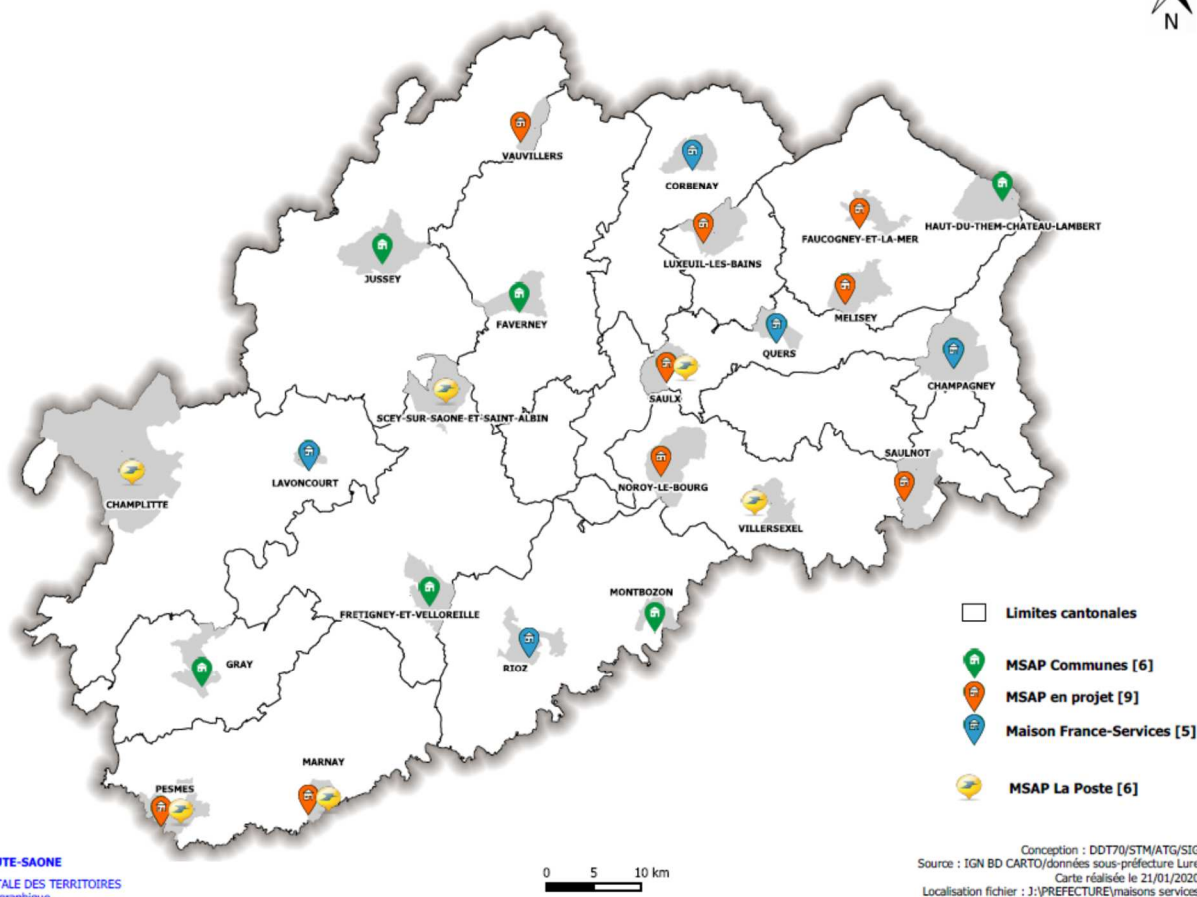
Visite de la MSAP de Quers par Christian ROBBE-GRILLET, Sous-Préfet de Lure

Maisons de services au public (MSAP) et labellisation « France Services »

Au cours de l'année 2019, deux comités de pilotage ont été réunis pour faire le bilan du fonctionnement des MSAP et présenter les critères à remplir en vue de la labellisation « France Services », entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021.

Ont également été présentés les projets identifiés pouvant compléter le maillage territorial des 17 MSAP existantes, dont 6 portées par La Poste.

Les Maisons des Services Au Public en Haute-Saône



Après la réalisation d'un audit des MSAP par la sous-préfecture et un cabinet missionné par le CGET, les premières structures labellisables « France Services » ont été annoncées par le CGET fin 2019. Elles sont installées dans les communes de Corbenay, Champagny, Rioz, Quers et Lavoncourt.

La labellisation permet :

- de sécuriser le financement en attribuant une subvention forfaitaire annuelle de 30 000 € par « France Services » ;
- de garantir un accès aux services pour chaque habitant 5 jours sur 7 et au moins 25 h par semaine ;
- de garantir aux usagers :
 - un niveau de qualité de service, quel que soit le lieu d'implantation et le porteur de projet France Services (collectivité, opérateur public ou privé) par le biais de formations nationales des agents d'accueil ;
 - un accès à une gamme élargie de 9 services socles (Intérieur, Direction Générale des Finances Publiques, accès aux droits, Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Retraite, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mutualité Sociale Agricole et La Poste).

D'autres services, à la carte peuvent être offerts : Mission locale, MDPH, formation informatique, covoiturage, espace de coworking, bibliothèque...

Les agents des « France Services » sont formés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et par les formateurs des partenaires.

L'accompagnement par les services de l'État et les partenaires permet aux structures d'adapter leur offre de services, leurs horaires et leurs locaux, conformément aux exigences de la Charte, en vue d'une labellisation.

Chaque MFS sera donc en mesure d'offrir :

- une aide personnalisée à la constitution de dossiers :
 - renouvellement des pièces d'identité, permis de conduire (consultation du solde de points), carte grise ;
 - simulation des droits et aides sur les démarches (santé, famille, retraite, recherche d'emploi) ;
- un accompagnement à la déclaration de revenus :
 - appropriation du prélèvement à la source ;
 - achat de timbres fiscaux ;
- une information et orientation en matière d'accès aux droits (mise en relation avec les professionnels du droit) ;
- un accès en libre-service à l'ensemble du matériel nécessaire pour la réalisation des démarches administratives (ordinateur, scanner, imprimante, web conférence pour rendez-vous à distance)
- des services postaux (sauf si point postal présent dans la commune).



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les Maisons de Santé



Le dispositif des maisons de santé pluridisciplinaires, qui permet un exercice professionnel groupé et coordonné, est bien développé en Haute-Saône.

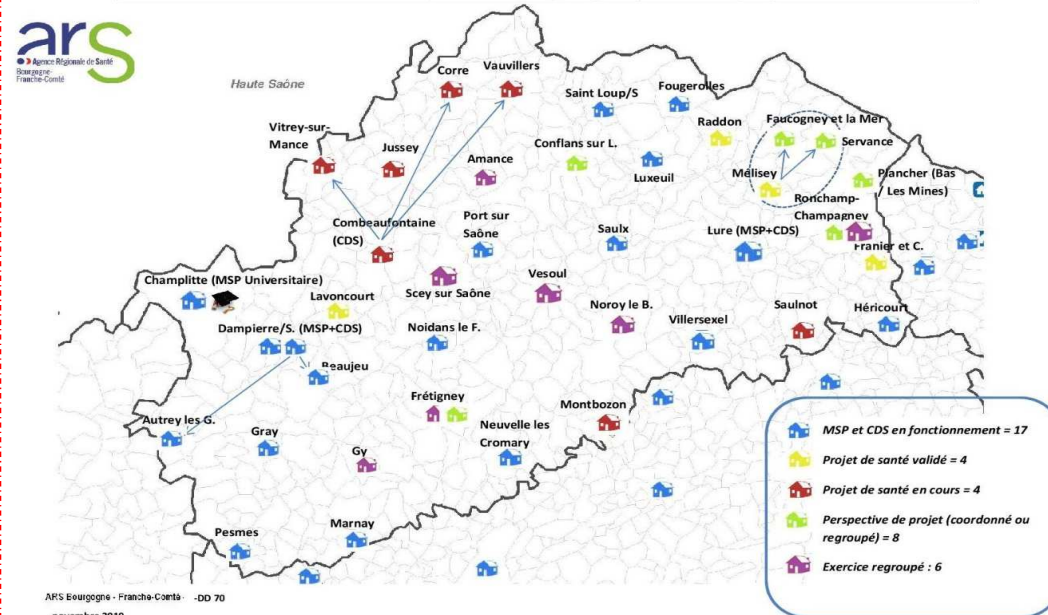
En termes immobilier, les projets sont fortement accompagnés et soutenus financièrement par l'État, que ce soit au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). En termes de fonctionnement, les projets sont accompagnés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Assurance maladie.

On recense 15 maisons de santé pluridisciplinaires en Haute-Saône et plusieurs sont encore en projet.

Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et les Centres De Soins (CDS)

Une MSP regroupe différents professionnels de santé dont des personnels paramédicaux (médecins, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, etc.). Elle permet une mutualisation des moyens (accueil, secrétariat, système d'information, matériel médical, etc.) et des conditions de travail plus confortables (permanences, horaires).

Carte de l'exercice coordonné (MSP et CDS), regroupé et des projets en Haute-Saône



15 MSP labellisées par l'ARS sont en fonctionnement à :

Pesmes, Marnay, Gray, Champlitte (MSP universitaire avec un projet de recherche clinique sur l'antibiorésistance), Dampierre-sur-Salon, Noidans-le-Ferroux, Port-sur-Saône, Nouvelle-les-Cromary, Villersexel, Saulx, Héricourt, Lure, Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse, Fougerolles.

Deux sites comptabilisent deux structures (MSP + CDS) : Dampierre-sur-salon (avec antennes à Beaujeu et Autrey-les-Gray) et Lure. Une équipe de soins primaires (médecin et paramédicaux) est basée à Lavoncourt.

D'autres projets ont été validés par l'ARS et devraient voir le jour prochainement à Mélisey et Raddon-Chapendu, Plancher Bas/Plancher les Mines, Ronchamp, Faucogney-et-la-Mer.

Trois centres de santé avec l'ADMR sont également en projet à Combeaufontaine (avec perspectives d'antennes à Corre, Vauvillers et Amance), Jussey et Montbozon.

La télémédecine

La télémédecine ouvre de nouvelles possibilités pour les professionnels de santé et un meilleur accès aux soins pour les populations.

La télémédecine est une pratique médicale à distance qui utilise les technologies de l'information et de la communication. Elle comprend la téléconsultation, la téléexpertise, la télésurveillance, la téléassistance et la régulation (dans le cadre des Centres 15).

Les maisons de santé pluridisciplinaires sont notamment équipées d'une ou plusieurs offres de télémédecine :

- télé-dermatologie : Nouvelle-les-Cromary, Mélisey, Saulx-de-Vesoul, Port-sur-Saône, Noidans-le-Ferroux, Lure, Dampierre-sur-Salon, Luxeuil-les-Bains ;
- télé-cardiologie : Nouvelle-les-Cromary, Mélisey, Saulx, Port-sur-Saône, Noidans-le-Ferroux, Dampierre-sur-Salon ;
- télé-gériatrie : Dampierre-sur-Salon, Luxeuil-les-Bains.

La vie démocratique

Les services préfectoraux assurent l'organisation de l'ensemble des opérations électorales de Haute-Saône (élections nationales et locales, référendum, élections européennes) en liaison avec les mairies. Ils veillent à l'application de la législation relative aux partis politiques et à la transparence de la vie politique.



Préparation de la propagande électorale pour les élections européennes au centre de tri de la Poste

Les élections européennes

Sur les 705 membres que compte le Parlement européen pour la législature 2019-2024, 74 ont été élus en France à la représentation proportionnelle dans une circonscription électorale unique rétablie par la loi du 25 juin 2018. Les déclarations des listes de candidats, paritaires avec alternance des sexes, ont fait l'objet d'un dépôt au ministère de l'Intérieur du 23 avril au 3 mai 2019.

Suite à la réforme du Répertoire électoral unique, les inscriptions sur les listes électorales pouvaient s'opérer en mairie ou par internet jusqu'au 31 mars 2019. Ce fut également l'occasion de la mise en œuvre, pour la première fois, de la plateforme Elire.

Les ressortissants d'États membres de l'Union européenne autres que la France, inscrits sur les listes électorales complémentaires, pouvaient participer au scrutin en France.

L'enjeu était d'assurer la prise en charge et la distribution du matériel électoral d'une élection dont le format était inédit du fait de la multiplication des candidats déclarés :

- 34 listes candidates ;
- 13 ayant livré des circulaires de propagande,
- 10 ayant livré des bulletins de vote destinés aux électeurs ;
- 18 ayant livré des bulletins de vote destinés à garnir les bureaux de vote,

La possibilité offerte aux électeurs d'imprimer des bulletins de vote de 16 listes candidates et les problèmes engendrés par leur recevabilité par les présidents des bureaux de vote a complexifié l'exer-

cice. Le bureau des élections a assuré le secrétariat et la logistique de la commission de propagande qui, sous la présidence d'un magistrat du siège, est chargée de vérifier la conformité des documents validés préalablement par la commission de propagande de Paris et d'assurer l'envoi aux mairies et aux électeurs du matériel électoral. Les opérations de mise sous pli se sont réalisées en régie, depuis la plate-forme logistique de La Poste. Cela a permis une réactivité plus grande de tous les acteurs, ainsi qu'une accélération du traitement des plis, chacun intégrant les contraintes propres de son partenaire dans son organisation de travail.

En parallèle et dans le même temps, le bureau des élections a procédé à l'envoi des bulletins de vote et du matériel destinés à garnir les 615 bureaux de vote (PV, affiches réglementaires...). Malgré un calendrier contraint et le volume des plis, la distribution du matériel de vote à tous les électeurs et à toutes les mairies a été réalisée dans les délais.

Quelques chiffres emblématiques

- 176 474 : nombre d'électeurs inscrits ;
- 615 : nombre de bureaux de vote ouverts dans les 539 communes du département ;
- 30,4 tonnes : poids du matériel électoral reçu sur deux jours (18,4 tonnes de bulletins de vote et de circulaires de propagande destinés aux électeurs et 12 tonnes de bulletins de vote) ;
- 7 jours : temps consacré à la réception, à la vérification et à la constitution des lots à mettre sous pli, à la distribution du matériel et à la remise à La Poste.

Les élections à la chambre d'agriculture

Par arrêté ministériel du 22 mai 2018, les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture – dont le mandat est de 6 ans – ont été convoqués pour un scrutin fixé au 31 janvier 2019.

Pour la première fois pour cette élection, le vote s'est déroulé à la fois par correspondance et par internet.

L'organisation de ces élections s'est articulée autour de 4 étapes majeures :

- la révision des listes électorales : les listes électorales des différents collèges concernés par cette élection ont été mises à jour lors de plusieurs réunions de la commission d'établissement des listes électorales (CELE) présidée par un représentant du préfet ;
- le dépôt des candidatures : les candidatures ont été déposées et enregistrées en préfecture ;
- l'envoi du matériel de vote et de la propagande électorale : cette phase a été supervisée par la commission d'organisation des élections (COE) également présidée par un représentant du préfet. Les travaux de mise sous pli et d'envoi de la propagande électorale ont été effectués par la chambre d'agriculture ;
- la réception des votes et le dépouillement du scrutin : la COE a procédé aux opérations de dépouillement le 31 janvier 2019, en séance publique et en présence de scrutateurs désignés parmi les électeurs. Le dépouillement, organisé en préfecture, a concerné à la fois les bulletins de vote papier et les votes électroniques.

Le Grand Débat National en Haute-Saône

La mise en place du Grand Débat National s'est effectuée activement en Haute-Saône. 87 réunions d'initiatives locales ont eu lieu, dont deux en présence de ministres (M. Riester puis M. de Rugy). Rapporté au nombre d'habitants, le nombre de débats organisés en Haute-Saône situe le département parmi les premiers au plan national. Environ 80 articles ont couvert ces débats dans la presse locale.

Une majorité de réunions était d'origine communale. Quatre des cinq principales communes de Haute-Saône (Vesoul, Lure, Luxeuil, Gray) en ont organisées dans un schéma commun au sein duquel elles se sont réparties les thèmes. En effet, l'Association des Maires Ruraux et celle des Maires de France se sont engagées de concert dans ce processus, ce qui s'est traduit par une lettre commune aux maires de leur part. D'autres organisateurs se sont manifestés, comme la CCI, la maison d'arrêt ou même des « Gilets Jaunes ».

Sur le fond, ces temps d'échanges illustrent aussi, comme les cahiers de doléances ouverts dans 221 communes, soit 41 % des communes du département, une volonté des zones rurales de s'exprimer et de porter haut leurs idées et leurs initiatives.



L'éducation

La rentrée 2019 fait état d'une baisse des effectifs de 709 élèves comparativement à 2018 (premier degré et second degré cumulés). Cette évolution négative entraîne la suppression de 12 postes, principalement dans le premier degré.

D'autre part, deux nouveaux dispositifs voient le jour en 2019 : la création d'un service départemental de l'école inclusive et la distribution de petits déjeuners gratuits pour les élèves de sept écoles primaires volontaires.



Rentrée en musique à l'école de la Pologne à Lure

Les conditions de la rentrée scolaire 2019

Premier degré

Pour la rentrée 2019, le constat de rentrée dans le 1^{er} degré fait état de 19 987 élèves, soit 488 élèves de moins qu'à la rentrée 2018. La baisse démographique se poursuit, le département a ainsi perdu 2 055 élèves en quatre rentrées scolaires, soit 9,3%.

La priorité ministérielle reste donnée au 1^{er} degré, et malgré cette évolution démographique négative, le département de la Haute-Saône ne connaît qu'un retrait de 12 postes à cette rentrée 2019. Le taux d'encadrement est ainsi en constante évolution dans le département depuis la rentrée 2014.

Ces moyens ont permis de :

- poursuivre le dédoublement de 24 classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire pour lutter contre la difficulté scolaire sans affaiblir l'encadrement dans les écoles rurales ;
- poursuivre la mise en place de classes de CP à 24 élèves hors éducation prioritaire : 176 classes comptent entre 8 et 24 élèves et 21 plus de 24 élèves ;
- mettre en œuvre l'instruction obligatoire à 3 ans avec un taux de scolarisation à 3 ans de 92% ;
- maintenir la part du potentiel de remplacement ;
- mettre en œuvre le plan Villani-Torossian pour améliorer l'enseignement des mathématiques ;
- renforcer le pilotage pédagogique.

Second degré

Les 23 collèges du département comptent 10 007 élèves à la rentrée 2019, soit 69 élèves de moins qu'à la rentrée 2018. Si la dotation départementale pour cette dernière rentrée connaît une baisse, elle permet de poursuivre la politique académique d'allocation progressive des moyens.

La répartition des moyens entre les collèges tient compte des effectifs mais aussi d'un indice de difficulté sociale construit à partir de 4 critères (ruralité, indice de position sociale, taux de boursiers taux 3 et taux de retard à l'entrée en 6^{ème}).

Une baisse d'effectifs de lycéens se fait aussi sentir avec 6 331 élèves à la rentrée 2019 pour 6 483 en 2018, soit 152 élèves en moins.

La réforme des lycées se met en place : l'offre d'enseignement en voie générale est renchérie, notamment dans les territoires les plus fragiles, avec des enseignements communs pour tous afin de consolider une culture générale du XXI^{ème} siècle et des enseignements de spécialité pour approfondir les connaissances. Pour aider chaque élève dans ses choix, des heures d'accompagnement personnalisé sont dédiées en partie à la construction de son projet d'avenir.

La transformation de la voie professionnelle vise à former aux métiers de demain. Elle poursuit trois objectifs : mieux préparer les élèves à leur projet d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études, mieux accompagner les élèves pendant leur formation et mieux valoriser le lycée professionnel.

L'école inclusive

La rentrée 2019 voit la création du service départemental de l'école inclusive. Il lui appartient d'organiser, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap. Les missions de ce service public de l'école inclusive est :

- l'organisation du service de l'Adaptation et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH) ;
- la création et la gestion d'une cellule d'écoute et de réponse aux familles ;
- la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- l'affectation et la gestion des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (390 AESH au



1^{er} décembre 2019) ;

- la mise en place et le suivi des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) pour coordonner l'accompagnement humain au plus près des établissements.

Dans le public, sur les 843 élèves en situation de handicap (2%), 402 sont notifiés pour un accompagnement (1%).

La mesure « distribution de petits déjeuners »

Dans le cadre de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté, la mesure « distribution de petits déjeuners » a été généralisée à l'ensemble des départements depuis la rentrée 2019. En partenariat avec les collectivités, sept écoles primaires volontaires ont proposé des petits déjeuners gratuits à leurs élèves. Cette mesure concerne 560 enfants. Ces petits déjeuners sont accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation et d'une sensibilisation des parents à l'importance de ce repas. Aujourd'hui, 13 % des élèves des écoles de zones prioritaires (REP et REP+) arrivent le matin sans avoir mangé. Parce qu'ils n'ont pas pris de petit-déjeuner, ils sont plus rapidement fatigués et ont plus de difficultés à se concentrer.



Petits déjeuners à l'école du Mont Pautet à Saint-Loup-sur-Semouse

Le but de cette mesure est de lutter contre les inégalités. Prendre un petit déjeuner permet aux enfants de bien se concentrer. Et ainsi, d'apprendre dans de bonnes conditions, dès l'école maternelle.

Les petits déjeuners gratuits apportent à l'enfant :

- l'énergie et les éléments dont son corps a besoin pour démarrer la journée. Il peut ainsi mieux se concentrer, écouter, participer et donc apprendre plus facilement ;
- un moment agréable à partager avec les autres.



Petits déjeuners au collège de Jussey pour les élèves de l'école primaire

La mise en œuvre de la préfiguration du Service National Universel (SNU) en Haute-Saône

Le département de la Haute-Saône a été choisi en janvier 2019 pour faire partie des 13 départements préfigurateurs du SNU. Le Service National Universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 16 ans (équivalent année de 2^{nde}) et recouvre trois phases dont deux obligatoires : un séjour de cohésion de 12 jours, avec une présence en continu d'environ 200 jeunes sur un site ; une mission d'intérêt général (MIG) de même durée auprès des corps en uniformes, des pompiers, d'une collectivité ou d'une association et un engagement volontaire de 3 mois à 1 an (service civique, réserve ou encore sapeur-pompier volontaire).

De janvier à mai, 5 COPIL ont été organisés à la Préfecture, réunissant les services de l'État, les forces de sécurité, les pompiers, l'armée, les associations d'éducation populaire et des élus.

Un premier séjour de cohésion a été organisé avec succès du 16 au 28 juin 2019 grâce à la collaboration des services de l'Éducation Nationale, de la Préfecture, de la Délégation Militaire Départementale et des associations d'éducation populaire du département. 150 jeunes haut-saônois se sont rendus dans l'un des 12 autres départements mettant en œuvre la préfiguration, dont la Guyane et le centre SNU de Vesoul a accueilli 180 jeunes pendant 12 jours.

L'encadrement mélangeant animateurs et profils militaires a très bien fonctionné et les jeunes volontaires ont fait une forte impression le 18 juin par leur participation à la commémoration de l'appel du Général de Gaulle. Les élus locaux se sont également investis en intervenant devant les jeunes et plusieurs entreprises leur ont fait découvrir leurs activités, mettant ainsi en lumière le dynamisme du département.

Visite officielle de Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale

Gabriel ATTAL s'est déplacé le 11 février 2019 pour lancer officiellement l'organisation du Service National Universel en Haute-Saône. Après un COPIL avec les élus locaux, les associations d'éducation populaire et les services de l'État, il est allé à la rencontre d'élèves du lycée Édouard Belin à Vesoul. Il a pris le temps d'échanger avec eux pour les informer et recueillir leurs avis sur la mise en place de ce moment de cohésion pour la jeunesse. Il a ensuite visité l'internat destiné à accueillir la première promotion du SNU.

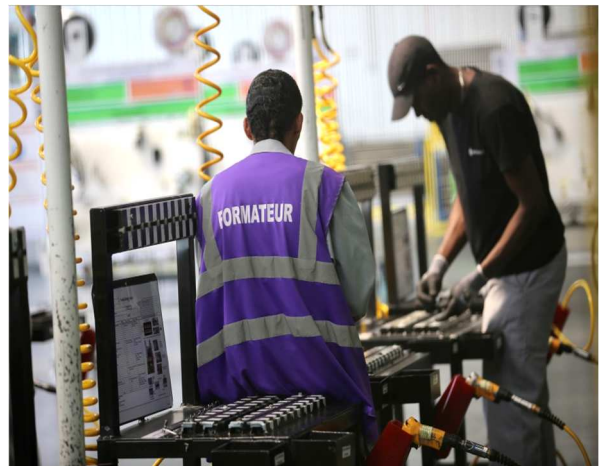
Gabriel ATTAL a également profité de ce déplacement pour rencontrer la classe des élèves cadets de la sécurité civile du collège Victor Schoelcher à Champagny afin de connaître les raisons de leur engagement civique et les apports de ce dispositif piloté en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône.



3– Favoriser une économie compétitive

L'emploi et la formation

Au 31 décembre 2019, Pôle emploi recensait 17 370 demandeurs d'emploi en Haute Saône, toute catégorie confondue, soit 2,7 % de moins qu'en 2018. Paradoxalement, une carence de main d'œuvre se fait sentir auprès de certaines grandes entreprises industrielles. C'est pourquoi le Service Public de l'Emploi Départemental vise à mobiliser les acteurs locaux afin d'anticiper les besoins des entreprises, tout en permettant aux habitants de bénéficier d'opportunités locales. Parallèlement, des dispositifs spécifiques offrent un accompagnement qualitatif des publics les plus fragiles vers une réinsertion professionnelle.



La lutte contre le chômage

Le taux de chômage s'établit à 7,4 % au 4^{ème} trimestre 2019, enregistrant une baisse de - 0,5 points par rapport au 3^{ème} trimestre 2019. A titre de comparaison le taux de chômage en France métropolitaine s'établit à 7,9 %.

Le fait le plus marquant demeure la forte diminution du nombre d'inscrits de moins de 25 ans. L'évolution de la demande d'emploi globale incluant les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (cat. ABC) est plus favorable qu'en région (- 2,4 % contre - 1,9 %).

La Haute-Saône a maintenu son niveau d'emplois salariés (privés et publics) grâce aux créations d'emplois enregistrées dans le commerce, contrebalançant les pertes dans l'industrie et celles des services non marchands. Hors intérim, l'emploi salarié reste stable. Sur un an, l'emploi salarié a augmenté (+ 0,4 %) dans le département tandis qu'il est relativement stable au niveau régional. La demande en intérim s'est accrue partout sauf dans l'industrie.

L'insertion par l'activité économique

Accompagner les plus fragiles vers un emploi durable

L'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD-DIRECCTE) a assuré le conventionnement de 22 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

En 2019, ces structures d'insertion ont accueilli 1 096 personnes rencontrant des difficultés d'insertion, dont 380 bénéficiaires du RSA.

A l'issue de leur parcours, 49,56 % des personnes sorties du dispositif ont réussi à trouver une solution en termes d'emploi ou de formation (dont 16,23 % de sorties en emploi durable c'est-à-dire

en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée de plus de 6 mois).

L'UD-DIRECCTE a accompagné le démarrage effectif d'une nouvelle structure sur le département : l'entreprise d'insertion *Mon tri à la source* implantée à Luxeuil-les-Bains, dont les activités supports sont organisées autour de la collecte et la valorisation de déchets.

Au total, c'est un budget de 3 345 381 € que l'État a consacré à l'aide aux postes, dont 74 615 € ont été dédiés au Fonds Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (FDIAE) pour soutenir des projets de développement et/ou contribuer à la consolidation financière de structures existantes.

La mobilisation pour l'emploi, la transition énergétique et numérique

Suite au grand débat national, un chantier de mobilisation pour l'emploi, la transition écologique et numérique s'est engagé en Haute-Saône. Une concertation des organisations syndicales, patronales, agricoles et des associations environnementales, s'est tenue le 15 novembre 2019 à la préfecture. La réflexion conduite autour des enjeux locaux, nourrie des mesures inspirantes du Tour de France des solutions, comme des actions régionales identifiées comme pertinentes, reproductibles, quantifiables et évaluables, s'est poursuivie dans le cadre de plusieurs réunions thématiques de travail.

Cette mobilisation départementale a répondu à différents enjeux locaux clairement identifiés et pour lesquels des orientations ont été définies :

- lever les freins à l'emploi, en facilitant notamment l'accès au logement pour des périodes de courte durée, en donnant les moyens d'encoura-

ger la mobilité géographique, en développant l'offre de modes de gardes d'enfants ;

- résoudre les problèmes d'emplois non pourvus, en accompagnant les entreprises dans leur recrutement, en favorisant les rencontres entre l'offre et la demande, en alimentant le panel de formation, en relayant l'information ;

- mieux accompagner les actions en faveur de la transition écologique des territoires et de la rénovation thermique des logements, en coordonnant les acteurs de cette filière en cours de développement et en améliorant les outils d'intervention.

Certaines actions ont déjà été amorcées en 2019, comme le recensement des forums pour l'emploi, un projet de garage basé sur la location de véhicules à bas coûts, l'aide au financement du permis de conduire, ou encore la mise en œuvre d'une *task force* pour l'emploi.

Le Service Public d'Emploi Départemental (SPED)

Ce service public dans les territoires comprend les représentants de l'Etat et les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle emploi, missions locales et organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Présidé par le préfet de département et coanimé par un élu du Conseil Régional, ce service public s'est réuni à trois reprises en 2019. Les principaux sujets traités lors de ces réunions sont notamment : le plan de mobilisation pour l'emploi et la transition écologique, la situation des travailleurs handicapés, l'accompagnement de l'installation de nouvelles entreprises, etc.

Lancement du club départemental des entreprises pour l'inclusion

Dans la continuité de l'évènement « **La France, une chance. Les entreprises s'engagent !** » du 17 juillet 2018 à l'Élysée, le Gouvernement a souhaité mobiliser les forces vives du monde économique et social des territoires pour créer les conditions d'une croissance inclusive à travers la mobilisation et le soutien des entreprises engagées à mener des actions volontaires, innovantes et concrètes en faveur de l'inclusion dans l'emploi.

Ce plan de mobilisation des entreprises repose sur un engagement réciproque entre l'État et les entreprises fédérées au sein d'un club à travers la signature d'une charte.

Le 11 décembre 2019 à Vesoul s'est tenue la réu-

nion de lancement du Club des Entreprises inclusives de la Haute-Saône. Ce club est composé de 37 entreprises TPE, PME, ETI du territoire déjà engagées en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, la reconversion de demandeurs d'emploi ou l'accueil de publics fragilisés sur le marché du travail. Il est animé par deux leaders, chefs d'entreprise, et appuyé dans sa mission par l'unité départementale de la DIRECCTE en tant que de besoin pour favoriser la mise en réseau, la coopération et le partage sur les actions concourant à une croissance inclusive.



L'apprentissage

Mieux lutter contre le chômage des jeunes non diplômés

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée en septembre 2018, transforme en profondeur l'apprentissage. Son objectif principal est d'accélérer son essor pour mieux lutter contre le chômage des jeunes, notamment ceux sortis du système scolaire. Le gouvernement a remis à plat l'ensemble des règles existantes afin de rendre le recours à l'apprentissage plus avantageux pour les employeurs et le statut d'apprenti plus attractif pour les jeunes. Un des axes phares de la réforme est la reprise en main du contenu des diplômes par les branches professionnelles et la co-rédaction avec l'État du contenu dont elles ont besoin afin que ces derniers correspondent au mieux aux attentes des entreprises.

Des règles simplifiées pour l'employeur

Certaines aides à l'embauche ont fusionné. Depuis janvier 2019, une aide unique est allouée aux entreprises de moins de 250 salariés pour les apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au BAC.

D'autre part, les ruptures de contrats ont été clarifiées. En cas de rupture du contrat de travail par l'employeur, au-delà de la période d'essai de 45 jours, celui-ci n'a plus l'obligation de passer par les prud'hommes. La rupture peut dorénavant être

actée par accord signé des deux parties.

Enfin, la durée du contrat d'apprentissage signé entre l'entreprise et l'apprenti peut être modulée, entre 6 mois et 3 ans, selon le niveau de qualification. En outre, il est désormais possible d'embaucher un jeune à tout moment de l'année scolaire et avec une durée du travail assouplie dans certains secteurs.

Un statut plus attractif pour l'apprenti

Depuis janvier 2019, tous les apprentis de 16 à 20 ans gagnent 30 euros brut de plus par mois.

La limite d'âge a été repoussée : il est désormais possible de bénéficier d'un apprentissage jusqu'à 29 ans révolus, voire au-delà pour certains publics (avant la réforme, l'âge maximal était de 26 ans).

Afin de donner aux jeunes les connaissances et savoirs comportementaux professionnels, des prépa-apprentissage délivrent ces prérequis nécessaires. On note d'ores et déjà les effets positifs de la réforme.

En 2019, en Haute-Saône dans le secteur privé, 1 251 contrats d'apprentissage ont été conclus, soit 11 % de plus par rapport à la même période en 2018.

Concernant le secteur public, 37 contrats ont été conclus, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2018.

Le titre professionnel

La reconnaissance de compétences favorise l'accès à l'emploi

Un titre professionnel est une certification professionnelle qui permet d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire.

Délivré par le ministère du travail, il atteste que le bénéficiaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier.

Les titres professionnels sont enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) géré par France Compétences.

En 2019, l'UD-DIRECCTE a délivré 352 diplômes et 85 livrets de certification correspondant au contrôle et à la validation de 60 sessions d'examens.

Par ailleurs, 25 dossiers de Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE) ont fait l'objet d'une attestation de recevabilité.

Garantie Jeunes et Plan d'Investissement dans les Compétences

Deux dispositifs en faveur des jeunes

La Garantie Jeunes permet d'accompagner des jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Elle est ouverte aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET - *not in education, employment nor training*, ou en français, ni en emploi, ni en études, ni en formation). C'est une modalité spécifique du Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA). Pour le mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Ce dispositif, dont la durée d'accompagnement est de 12 mois, s'accompagne d'une aide financière.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les quatre missions locales du département ont accompagné 543 jeunes :

- 180 pour la mission locale de Vesoul ;
- 180 pour la mission locale de Lure-Luxeuil-Champagne ;
- 75 pour la mission locale d'Héricourt ;
- 108 pour la mission locale d'Arc-les-Gray.

Le total des sorties positives du dispositif (sorties en emploi, sorties en formation, cumul de 80 jours d'activité, sorties en création d'entreprises) du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2019, s'élève à 425.

Cependant, certains jeunes dits « invisibles » ou NEET restent réfractaires à l'accompagnement institutionnel. Le repérage de ce public constitue un véritable enjeu.

Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) vise à former et accompagner vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Pour prévenir l'éloignement durable de certains actifs du marché du travail et le risque de précarisation croissante de ces publics, il est nécessaire de développer les démarches permettant d'aller vers ces publics non accompagnés pour leur permettre d'accéder à un accompagnement socio-

professionnel, à une formation ou à un droit. Face à ces enjeux, un Appel à Projets (AAP) régional dédié au repérage et à la mobilisation des publics invisibles a été lancé le 31 janvier 2019 avec 2,3 millions d'euros de dotation pour la région Bourgogne-Franche-Comté en 2019. Orienté prioritairement vers les jeunes de 16 à 29 ans, cet AAP a vocation à intervenir en amont d'une offre de parcours d'intégration socioprofessionnelle et se focalise sur le repérage et la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable des jeunes et demandeurs d'emploi vulnérables, en difficulté d'insertion professionnelle, habitant les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ou les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Au titre de cet appel à projets et au niveau départemental ont été retenus :

- la mission locale de Vesoul pour un projet visant une meilleure prise en charge et un accompagnement plus intensif des jeunes orientés par les partenaires du secteur médico-social ;
- la mission locale d'Héricourt (dans le cadre d'un consortium d'acteurs du service public de l'emploi et de l'insertion de l'aire urbaine) pour la mise en place d'un réseau de Conseillers Relais Territoires (CRT) pour identifier, capter et mobiliser les publics dans leur environnement ;
- la chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale de Franche-Comté pour une action basée sur la création de lieux de vie virtuels permettant un premier niveau de discussion et de prise de contact avec les jeunes et une remobilisation ultérieure vers l'emploi ;
- l'association pour le développement de la neuropsychologie appliquée avec un projet régional, mais à traduction locale, consistant à sensibiliser les acteurs mobilisés sur les thématiques de l'orientation, de l'insertion, de la formation et de l'emploi, sur le sujet des neurosciences et plus particulièrement sur la cognition, par le biais de 8 courtes vidéos et de rencontres territoriales échelonnées sur 2020-2021.



La gestion prévisionnelle d'emplois et de compétences pour les TPE et PME

Anticiper pour évaluer les compétences nécessaires à la réalisation du projet d'entreprise

L'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD-DIRECCTE) a mis en place fin 2018, une action de Gestion Prévisionnelle d'Emplois et Compétences Territoriale (GPECT) en direction des TPE/PME des communautés de communes du Pays de Luxeuil, des Mille Étangs et des Hauts du Val de Saône.

Cette opération, portée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale de Franche-Comté (CMA), est co-financée par des fonds sociaux européens et couvre la période 2019-2020.

Au cours de ces deux années, 250 entreprises artisanales des territoires des 3 communautés de communes devront être prospectées et leur problématiques économiques, ressources humaines et/ou projet de développement seront identifiées.

En effet, ce projet s'appuie sur un recensement préalable des besoins des entreprises ciblées dans une approche globale « économie et ressources humaines », une formalisation des problématiques et une proposition de plan d'action partagé avec les partenaires locaux et le service public de l'emploi. L'affectation d'un chargé de mission en ressources humaines a permis d'impulser une dimension novatrice grâce à un accompagnement renforcé sur ce volet.

La GPECT s'inscrit dans une dimension territoriale impliquant les communautés de communes désormais compétentes en matière de développement économique. Elle concourt ainsi à enrichir la connaissance partagée du territoire et mieux identifier les potentiels de développement économique et d'emploi.

Les résultats attendus sont les suivants :

- maintenir, développer l'emploi, transmettre l'activité artisanale, favoriser le développement de l'apprentissage et plus globalement l'insertion des jeunes ;
- accroître les niveaux de qualification et de compétences dans les entreprises en mobilisant notamment les moyens de formation existants ;
- outiller les TPE/PME pour mieux appréhender leurs problématiques économie/ressources humaines et faire évoluer leurs pratiques, favoriser le travail en réseau de ces entreprises en matière de ressources humaines ;
- favoriser une gestion territoriale des emplois et des compétences impliquant tous les acteurs du territoire et notamment les communautés de communes.

La GPECT, un réel besoin d'accompagnement des entreprises

Au 31 décembre 2019, 131 entreprises ont été rencontrées. Elles ont exprimé un besoin d'accompagnement dans leurs projets :

- recrutement en première attention (20,6 %) ;
- investissement (30,5 %) ;
- mise en place / développement d'outils numériques commerciaux (17,5 %) ;
- projet de suivi de formation (15,3 %) ;
- projet de transmission / reprise d'entreprise (22,2 %).

En matière d'embauche, 37 emplois (20 CDI et 17 CDD dont 12 évolutifs en CDI) et 23 contrats d'apprentissage ont été contractualisés.

Les contrats aidés

Un coup de pouce pour les entreprises et les associations

En 2019, l'État a maintenu le financement des « parcours emplois compétences » tout en poursuivant ses exigences qualitatives en termes de développement des compétences et de sécurisation des parcours d'insertion professionnelle.

En 2019, 409 contrats aidés signés

Il s'agit de 4 contrats d'initiative emploi dans le secteur marchand et financés uniquement par le département dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens et 405 contrats parcours emploi compétences dans le secteur non marchand.

Généralisation du dispositif « emplois francs »

Au terme d'une phase expérimentale conduite entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 décembre 2019 dans certaines régions, un décret publié au JO du 28 décembre 2019 généralise le dispositif « emplois francs » à l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire national.



L'emploi franc est une aide financière, versée à toute entreprise ou association, pour l'embauche en CDI, ou en CDD de 6 mois minimum, d'un salarié résidant dans un quartier prioritaire de la ville, sous respect des critères suivants :

- demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi (catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8) ;
- adhérent à un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) ;
- jeune suivi par une mission locale non inscrit en tant que demandeur d'emploi.

Pour un temps complet, l'aide est égale à 5 000 € par an, dans la limite de 3 ans, pour un recrutement en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) et à 2 500 € par an, dans la limite de 2 ans (renouvellements inclus), pour un contrat de travail à durée déterminée (CDD) d'au moins 6 mois.

L'accès au droit

Accompagner les plus fragiles vers un emploi durable

Le service de renseignements en droit du travail de l'UD-DIRECCTE informe et conseille les salariés et les employeurs du secteur privé. Il répond aux demandes individuelles d'informations juridiques sur des champs très variés (contrat de travail, durée du travail, salaire...). En 2019, le service a répondu à 1 659 sollicitations téléphoniques, à 73 courriels ou courriers et a accueilli 691 personnes en entretien physique, soit un total de 2 423 interventions. A noter, que l'accès à ce service a été modernisé en 2018 avec la mise en place d'une plateforme dématérialisée de prise de rendez-vous et l'instauration d'un numéro d'appel unique national.

Le programme HOPE

Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi

Le programme HOPE permet aux réfugiés de bénéficier d'un parcours d'insertion professionnelle d'une durée maximale de 8 mois.



Il est composé de deux périodes :

- une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) de 400 heures permettant une formation intensive au français à visée professionnelle ;
- un approfondissement de projet professionnel d'au moins 4 mois avec un contrat salarié conjuguant formation qualifiante et travail en entreprise.

Il s'adresse à des réfugiés maîtrisant un niveau minimum de français (proche A1) mais sans condition de niveau de qualification. Durant toute la durée de ce parcours, les stagiaires ont la possibilité d'être hébergés en centre de l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) et bénéficient d'un accompagnement global socio-professionnel.

Il s'agit d'une démarche qui fait figure de modèle, tant par sa logique partenariale que par son approche d'ensemble de l'intégration.

Ce système positionne tant les réfugiés que les entreprises dans une logique d'intégration républicaine. À l'issue de ce parcours, l'objectif visé est l'autonomie, l'emploi et le logement, facteurs clés de l'intégration dans la société.

En Haute-Saône, ce programme associe, en étroite collaboration les services de la DIRECCTE, la DDCSPP, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, le Fonds d'Assurance Formation du Travail temporaire, l'AFPA, Pôle Emploi, l'entreprise de travail temporaire d'insertion INEO et les entreprises d'accueil.

Un groupe HOPE a été initié en Haute-Saône le 10 octobre 2019 pour 12 réfugiés originaires d'Afghanistan, du Soudan, d'Erythrée et d'Ethiopie. Ces publics sont formés au titre professionnel de préparateur de commandes en collaboration avec PSA Vesoul.

Pour rappel, le premier programme haut-saônois HOPE avait bénéficié en 2017-2018 à une douzaine de jeunes réfugiés accueillis dans le département. Après un an et demi de recul, les résultats de ce dispositif sont très probants :

- 11 personnes ont validé un titre professionnel de préparateur de commandes du ministère du travail ;
- 11 personnes sont en emploi (dont 4 en contrat intérimaire d'insertion, 5 en contrat intérimaire classique, 1 en CDD et 1 en CDI) ;
- une personne a repris ses études ;
- 8 personnes se sont installées à Vesoul durablement.

Tous les participants du groupe de 2019 ont réussi leur examen de titre professionnel.

Le développement économique

Selon l'étude conjoncturelle de la Banque de France, si services marchands, bâtiment et travaux publics voient leur activité progresser en 2019, les perspectives industrielles haute-saônoises restent prudentes. L'intérêt du programme Territoires d'industrie réside dans sa démarche de reconquête industrielle et territoriale, avec un véritable changement de méthode qui met les intercommunalités au cœur du dispositif.



Signature du contrat de territoire d'industrie Nord Franche-Comté

Les territoires d'industrie

Propulser des projets qui pourront bénéficier d'une ingénierie de proximité

En complément de l'action de structuration engagée sur les filières industrielles stratégiques et des travaux sur la compétitivité, le programme « territoires d'industrie » lancé par le Gouvernement développe un volet territorial de soutien aux activités industrielles. Le premier Ministre a annoncé la sélection des territoires d'industrie retenus le 22 novembre 2018. Le Conseil régional assure la coordination, valide les actions proposées et anime le programme dont le contrat est copiloté par un élu et un industriel référent.

En Bourgogne Franche-Comté sont retenus 10 territoires dont deux concernent la Haute-Saône : le pôle métropolitain Nord Franche-Comté et les Vosges Saônoises. Territoire pilote, le Nord Franche-Comté a signé son contrat à Sochaux le 19 mars 2019 en présence de Mme PANNIER-RUNACHER,

alors secrétaire d'État. Les communautés de communes de la Haute-Comté, du Pays de Luxeuil, du Pays de Lure, de Rahin et Chérimont ont confié au Pays des Vosges Saônoises le pilotage et la coordination du programme d'action pouvant être proposé, après avoir recueilli les propositions des entreprises du territoire. Trois comités de pilotage, en présence du conseiller régional référent, se sont réunis à la sous-préfecture de Lure au cours de l'année 2019 et le Conseil régional a organisé, en fin d'année 2019, une réunion technique afin d'expertiser les actions proposées.



Le prélèvement à la source

L'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur du Prélèvement à la Source (PAS), réforme d'envergure de la fiscalité des particuliers. Dorénavant, le décalage d'une année entre la perception des revenus et le paiement de l'imposition correspondante est supprimé. L'impôt, établi en fonction des données les plus récentes dont dispose l'administration, est directement prélevé par l'employeur et déduit de la fiche de paye. Des campagnes d'informations ont été menées, tant vers les particuliers – qui peuvent faire évoluer leur taux de prélèvement en fonction d'évènements de

la vie – que vers les professionnels ou les collectivités locales.

Cette modification profonde du mode de paiement de l'impôt sur le revenu a généré une forte affluence d'utilisateurs, porteurs de nombreuses questions légitimes. En 2019, les services des impôts des particuliers (SIP) de Haute-Saône ont ainsi connu une très forte augmentation de la fréquentation de leurs guichets (+ 15 %).

Les Services des Impôts des Entreprises sont pour leur part devenus les interlocuteurs privilégiés des entreprises et collectivités locales au moment du reversement de l'impôt.

Le soutien aux entreprises

De part les renseignements économiques qu'ils collectent chacun de leur côté et après concertation, les différents services de l'État sont en mesure de détecter les signaux faibles des entreprises en difficulté.

Les visites d'entreprises

Au cours de l'année 2019, dix-neuf entreprises ont été visitées par le corps préfectoral, dans les secteurs d'activité aussi variés que l'agriculture, le transport, l'automobile, l'industrie ou l'artisanat.

Visite de l'entreprise Milleret à Charcenne



Visite officielle de Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances

Bruno LE MAIRE a présidé une réunion d'échanges avec des chefs d'entreprises et autres acteurs économiques, sur le projet de loi PACTE, à la préfecture le 21 mars 2019.

Le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, promulgué le 22 mai 2019, a pour but de donner aux entreprises, notamment les petites, les moyens d'innover, de grandir et de créer des emplois. Il prévoit également plusieurs mesures de simplification et de facilitation de la transmission des entreprises.



La Cellule de Veille et d'Alerte Précoce (CVAP)

Une cellule de correspondants « veille et alerte précoce », s'emploie à repérer les entreprises qui pourraient se retrouver en difficulté (existence d'impayés fiscaux ou sociaux, mouvements sociaux, incidents industriels, conflits avec les établissements financiers, dérive des délais de paiement....).

Elle est composée de représentants habilités par le préfet de département : Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises, UD-DIRECCTE, DDFIP, URSSAF, Banque

de France. Chaque membre fait parvenir des informations concernant les entreprises qui lui semble fragiles ou susceptibles de rencontrer des difficultés.

Le CRP conduit une action de détection précoce afin d'anticiper le plus en amont possible les fragilités de l'entreprise et lui proposer les solutions adaptées à ses besoins.

Cette instance se réunit à intervalles réguliers, dont six fois en 2019.

L'attractivité du territoire

En témoigne le nombre et la diversité des projets développés par les collectivités, la Haute-Saône est un territoire à fort potentiel. Soutenir des projets d'investissement qui participent à l'amélioration et au développement des services à la population ainsi qu'à l'attractivité et à la valorisation du département est une des missions de l'État.



Les soutiens financiers de l'État aux collectivités

La préfecture assure la gestion des aides de l'État, du soutien à l'ingénierie territoriale, jusqu'à la réalisation du projet.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

L'enveloppe 2019 s'élevait à 14 313 430 €, soit une hausse de 6,12 % par rapport à 2018. Les collectivités territoriales ont déposé 448 dossiers dont 200 ont été retenus. 73,5 % de ces dossiers étaient portés par les communes pour un montant global de 9 854 671 € (soit 68,85 % de l'enveloppe) et 26,5 % par les EPCI pour un montant de 4 458 750€ (soit 31,15 % de l'enveloppe) .

Ces crédits ont permis de financer des opérations relatives :

- à l'eau et l'assainissement ;
- au développement économique ;
- aux services au public en milieu rural ;
- aux pôles éducatifs ;
- aux espaces publics et bâtiments communaux ;
- ainsi que des opérations diverses.

Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT)

7 projets dans le département ont été subventionnés en 2019 dans le cadre du volet territorial du contrat de plan État – Région Franche-Comté pour un montant engagé de 578 900 € dont 1 au titre de projet à rayonnement régional, 2 au titre du soutien aux contrats de ruralité et 4 au titre du soutien aux centres-bourgs.

11 maisons de services au public (ex-RSP) ont été aidées dans leur fonctionnement grâce à 165 000 € de FNADT.

Le total annuel engagé s'élève donc à 743 900 €.

FNADT Massif des Vosges

1 projet dans le département a été subventionné en 2019 dans le cadre du FNADT Massif des Vosges pour un montant engagé de 97 500 €.

Pour l'arrondissement de Vesoul

En 2019, 311 dossiers ont été déposés, 8 614 243 € de subvention ont été versées pour 130 projets retenus, pour un montant d'investissement de 26 672 436 € (voir quelques exemples de projets subventionnés aux pages suivantes).

Pour l'arrondissement de Lure

En 2019, 137 dossiers ont été déposés en sous-préfecture de Lure parmi lesquels 70 ont été retenus pour un montant d'investissement de 17 498 922 €. Ils ont été subventionnés à hauteur de 5 699 187 €.

En Haute-Saône, les dossiers concernant des projets d'eau et d'assainissement ont été subventionnés à hauteur de 2 018 636 €, après une instruction réalisée en partenariat avec le conseil départemental (guichet unique).

DSID

L'article 259 de la loi de finances pour 2019 a transformé la **Dotation Générale d'Équipement des départements (DGE) en Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)**. Cette dotation en 2019 s'élevait pour la Haute-Saône à 3 164 491 € et est composée de deux parts :

- une première part « projets » de 2 038 620 € attribués par le préfet de région « dans un objectif de cohésion des territoires » ;
- une deuxième part « péréquation » de 1 125 871 € (qui se substitue aux deux anciennes majorations de DGE), au titre de département confronté à l'insuffisance de son potentiel fiscal. Cette part est inscrite à la section d'investissement du budget des collectivités éligibles et est libre d'emploi.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

En 2019, la somme de 2 371 700 € a été attribuée au département de la Haute-Saône au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

La répartition de l'enveloppe globale pour la répartition entre DSIL « Grandes Priorités » et DSIL « Contrat de ruralité » a été laissée au choix des préfets de département.

DSIL « Contrat de ruralité »

1 516 340 € ont été dédiés au financement de projets identifiés dans le cadre des contrats de ruralité (PETR Pays Graylois, PETR des Vosges Saônoises, CC Pays Riolois, CC Pays d'Héricourt et CC Val Marnaysien).

En 2019, 11 dossiers ont été retenus sur cette enveloppe.

DSIL « Grandes priorités »

855 360 € ont été consacrés aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités (la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, le développement du numérique et de la téléphonie mobile, la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires et la réalisation d'hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

En 2019, 22 dossiers ont été retenus sur cette enveloppe (uniquement des communes).

Produits des amendes de police

D'autre part, le **produit des amendes de police** s'élève à 275 852 € au bénéfice de 104 communes de moins de 10 000 habitants et à 88 381 € au bénéfice de 2 communes de plus de 10 000 habitants (Héricourt et Vesoul).

Les contrats de ruralité

Cinq contrats de ruralité ont été signés dans le département en 2017 pour trois ans. Au titre des avenants signés pour 2019, 58 projets ont été retenus pour un montant d'investissements de 18 759 548 €, en bénéficiant de 6 353 828 € de subventions réparties ainsi :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 4 506 027 €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 1 516 340 €
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) : 73 420 €

En 2020 seront signés les derniers avenants aux contrats de ruralité.

Quelques exemples de projets subventionnés par la DETR

Ainvelle - Mise en conformité de l'assainissement : station de traitement, réseaux et ouvrages

Suite à la révision de son zonage d'assainissement en 2017, la commune a choisi l'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire hormis deux habitations, avec la création d'une station de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux d'une capacité nominale de 180 Equivalents-Habitants, d'un réseau de transport avec poste de refoulement, de réseaux de collecte des eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales.

L'opération, d'un coût total de 658 390,10 € a été subventionnée au titre de la DETR à hauteur de 20 % des dépenses éligibles portant sur la station (277 622 €), soit 55 524 €, et le réseau de transport et ouvrages associés (122 021 €), soit 24 404 €.

Communauté de Communes du Pays de Villersexel - Construction d'une voie verte entre Villersexel et Gouhenans

Après un premier aménagement de voie verte reliant Villersexel à Bonnal (8,5 km), la Communauté de communes du pays de Villersexel s'est engagée à réaliser l'aménagement du tronçon Villersexel-Gouhenans, situé sur l'ancienne voie ferrée qui se prolongera ensuite jusqu'à Lure sur le territoire de la CC du pays de Lure. Cette voie verte constitue, par son tracé, sa configuration, son environnement et les territoires qu'elle traverse, une valeur patrimoniale, culturelle et touristique forte.



Le coût du projet s'élève à 613 497 € pour une subvention DETR accordée à 35 % soit 214 724 €.

Communauté de Communes des Quatre Rivières - Création d'un terrain de football en gazon synthétique

Le terrain se situe au sein du complexe sportif qui réunit l'ensemble des équipements sportifs de Dampierre-sur-Salon, terrain adjacent au collège et à proximité du futur pôle éducatif. La collectivité a souhaité créer cet équipement afin de répondre aux besoins du club de football local qui compte près de 240 adhérents (18 équipes) et à la constante évolution du nombre d'adhérents. Cet équipement est également utilisé par les collégiens dans le cadre de l'EPS mais aussi de la section football. Le terrain en gazon synthétique avec éclairage permet de doubler le nombre d'heures d'utilisation annuelle (de 400 h en moyenne à plus de 800 h) dans des conditions de pratique très satisfaisantes.

Le coût du projet s'élève à 933 377 € pour une subvention DETR accordée de 30 % soit 280 013 €.

Communauté de Communes des Mille Étangs - Construction d'une maison de santé à Melisey

Afin de maintenir l'offre de soins en milieu rural, une maison de santé pluridisciplinaire a été créée à Melisey. Ce bâtiment d'architecture contemporaine est conçu dans une démarche de développement durable et consommation énergétique équivalent THPE (très haute performance énergétique). Elle est prévue pour accueillir 2 médecins généralistes, 2 infirmières libérales, une psychologue, une ostéopathe étudiante et une secrétaire.

Le coût du projet s'élève à 923 876 € pour une subvention DETR accordée de 40 % soit 369 550 €.

Quelques exemples de projets subventionnés par la DETR

Marnay - Reconversion du moulin en halle publique

Le moulin de Marnay ne fonctionne plus depuis les années 1970.

Compte-tenu de la valeur architecturale structurelle et de la configuration géographique qui en fait un support à la production d'énergie renouvelable, une reconversion du site fera à nouveau du moulin un élément patrimonial emblématique.

Le projet consiste en la déconstruction des bâtiments annexes inutilisables, en la reconversion du bâtiment : métamorphose de l'enveloppe extérieure du moulin, adaptation des façades à une fonction précise, prévision des infrastructures pour tous types de manifestations culturelle, festive, sportive..., habillage partiel de l'immeuble d'un matériau durable, mise en valeur de sa structure géométrique, développement des activités aquatiques en lien naturel avec le camping et en la pose de panneaux photovoltaïques.



Le coût du projet s'élève à 592 195 € pour une subvention DETR accordée de 50 % soit 296 097 €.

Fondremand - Rénovation, restructuration, aménagement et accessibilité du bâtiment abritant la mairie et la salle des fêtes

L'objectif de cette opération est l'accessibilité d'un bâtiment public pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation, la restructuration et le réaménagement de cet édifice abritant la mairie et la salle des fêtes.

Deux niveaux sont réaménagés avec la salle des fêtes et le secrétariat de mairie en rez-de-chaussée et une nouvelle salle du conseil municipal et la salle des mariages à l'étage desservie par un élévateur.

Le coût du projet s'élève à 361 523 € pour une subvention DETR accordée de 144 609 € soit 40 % de prise en charge.

Syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Gy – Construction d'un pôle éducatif et de ses abords à Gy



Il s'agit d'un projet concernant la construction d'une école élémentaire et maternelle de 7 classes (évolutive à 8 classes) à Gy. En termes d'objectifs, la réalisation d'un tel bâtiment permet aux enseignants d'exercer leur activité dans de bonnes conditions, de participer à l'épanouissement des enfants au travers d'outils adaptés et de locaux fonctionnels, d'intégrer le projet dans le site et d'assurer l'accessibilité et la sécurité du bâtiment.



Le coût du projet s'élève à 2 574 720 € pour une dépense subventionnable de 1 154 287 € pour le pôle et 150 000 € pour les abords. Une subvention DETR de 230 857 € a été accordée au pôle, soit 20 % et de 45 000 € pour les abords, soit 30 %.

La Chapelle Notre-Dame du Haut Le Corbusier à Ronchamp

Mobilisation pour une stratégie de redynamisation du centre-ville

Depuis le 17 juillet 2016, la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp est inscrite par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, dans le cadre de la candidature sérielle « l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne ».

Un plan de gestion a été élaboré et doit être mis en œuvre. Pour cela, un comité de pilotage et trois groupes de travail ont été créés.

Le COPIL, réuni pour la quatrième fois le 30 avril 2019, sous la présidence du préfet de la Haute-Saône, a traité de différentes thématiques :

- la préservation du site et de son environnement (phasage des travaux, mise en œuvre et financement) ;
- la protection du site (proposition de création d'un périmètre de protection selon les codes du patrimoine, de l'environnement, PLUi) ;

- l'étude de l'aire d'influence paysagère ;
- la circulation, le stationnement et la valorisation des abords du site par une démarche renforcée d'attractivité touristique ;
- la sûreté des lieux et des personnes.

Dans le cadre du programme tourisme et sécurité, une convention de sécurisation du site a été signée le 26 juillet 2019 entre le préfet de la Haute-Saône, le président de l'AONDH (association propriétaire du site), le maire de la commune de Ronchamp, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Saône et la directrice de la Porterie (gestionnaire du site).

Deux réunions ont été présidées par le sous-préfet de l'arrondissement de Lure. Les travaux portés par la commune et par l'association des propriétaires du site et de la chapelle, listés dans le diagnostic de sécurité et inscrits dans la convention d'objectifs de sécurisation, pourraient bénéficier de subventions de l'État. Si l'ensemble des travaux de sécurité est réalisé avant l'été 2020, le site pourrait se voir attribuer, courant 2020, le label « sécuri-site ».

Visites officielles de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Jacqueline GOURAULT s'est rendue dans le département de la Haute-Saône à deux reprises en 2019. Elle a ainsi pu rencontrer des élus engagés au service de leur territoire et mettre en valeur le dynamisme économique et social local.

Le 18 mars 2019, elle a rendu visite au fabricant de balayeuses de voirie et de laveuses électriques Val Air à La Côte, membre adhérent du Pôle Véhicule du Futur, au service de la propreté des collectivités. Cette entreprise innovante illustre l'importance du tissu industriel dans les secteurs ruraux de Haute-Saône et fait partie du Territoire d'Industrie des Vosges Saônoises. Elle a également profité de ce déplacement pour inaugurer le pôle éducatif de la commune d'Etuz, regroupant les communes de Bonnevent-Velloreille, Montboillon, Oiselay-et-Grachaux et Etuz qui a bénéficié d'un financement de l'État à hauteur de 216 085 €.



La ministre est revenue dans le département le 1^{er} juin 2019 pour assister à l'assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux du département en présence de Jean-Paul CARTERET, son président. Elle a rendu hommage à leur engagement au service de leurs habitants en visitant la Maison de Services au Public de Lavoncourt et en inaugurant les nouveaux locaux du pôle de services et les résidences seniors gérées par Habitat 70 dans la commune.

La dynamisation des territoires

Conforter la redynamisation de la Haute-Saône passe par le soutien des initiatives structurantes locales et un accompagnement des entreprises et exploitations agricoles.



Le Contrat de Redynamisation de Site de Défense

La base aérienne de Luxeuil-les-Bains a connu en juillet 2014 la suppression d'un escadron de défense sol/air, d'un effectif de 228 militaires. Pour favoriser la revitalisation économique du bassin luxovien, le Premier ministre a décidé de soutenir des actions permettant de créer une nouvelle dynamique territoriale (attractivité, tourisme, emploi) en signant en juillet 2016 un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), financé à hauteur de 1,75 millions d'euros dont 1,24 M€ de Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) et 0,5 M€ de Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT).

Validé en CTI, en décembre 2015, l'un des objectifs de ce contrat était de permettre la création de 150 à 230 emplois ; 131 ont effectivement été créés depuis la mise en œuvre de ce dispositif. 426 700 euros ont été attribués entre 2016 et 2019 par 5 comités d'engagement présidés par le sous-préfet de Lure. Ce contrat a fait l'objet d'un premier avenant signé en mars 2019, prenant notamment en compte les modifications de compétences issues de la loi NOTRe.



Un comité technique réuni le 20 novembre 2019 a lancé les travaux en vue de la signature d'un 2^{ème} avenant prorogeant le contrat d'un an.

Des fonds seront ainsi réaffectés, selon les axes et actions où la demande est la plus forte :

- soutien à la création d'emplois et au développement des entreprises ;
- amélioration et renforcement de l'offre foncière et immobilière, notamment pour permettre l'installation d'une entreprise du luxe au sein d'un nouveau pôle « luxe-espace formation » dans les anciens ateliers du lycée Beauregard (propriété de la communauté de communes), avec création d'une quarantaine d'emplois sur 2 ans ;
- équipement thermal du luxe et bien-être.



La dynamisation des exploitations agricoles

Une pluralité de soutiens aux agriculteurs grâce à la Politique Agricole Commune

La Direction Départementale des Territoires (DDT) est l'interlocutrice privilégiée des 2 200 (petites, moyennes et grandes) exploitations agricoles du département dans le cadre des politiques agricoles. Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques de soutien et d'orientation de l'économie agricole nationales et européennes avec la PAC.

En Haute-Saône, ce sont 1 800 demandeurs d'aides qui déposent un dossier PAC instruit par la DDT.

Ces soutiens représentent près de 70 millions d'euros annuels. Parmi ces aides, on retrouve celles en faveur de l'agriculture biologique et des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dont le retard de paiement des années précédentes, induit par une mise en conformité des procédures d'instruction, a été résorbé en 2019. Les paiements PAC pour la campagne 2019 sont ainsi sécurisés pour les agriculteurs. Ils sont par ailleurs contrôlés, réalisés par les différents services de l'État et coordonnés par la DDT. Ce sont ainsi 485 contrôles qui ont été réalisés sur les exploitations, pour vérifier la bonne application de la réglementation, notamment sur la conditionnalité environnementale.

Une journée pédagogique à laquelle plus de 90 agriculteurs ont participé en même temps que des jeunes du lycée agricole de Vesoul a par ailleurs été organisée en novembre afin de mieux informer sur la réglementation.

La DDT est également la porte d'entrée pour la mise en œuvre des politiques d'adaptation des structures agricoles à travers les soutiens à la modernisation des bâtiments, à l'investissement dans des équipements plus performants en matière d'énergie et d'utilisation d'intrants, mais également pour la diversification des exploitations agricoles. En 2019, ce sont ainsi 120 dossiers qui ont été instruits, représentant plus de 2,7 millions d'euros de subventions.

Les jeunes agriculteurs sont également aidés à travers la Dotation Jeune Agriculteur, 40 dossiers d'installation ont été ainsi instruits, participant au renouvellement des générations.

Enfin, la DDT met en œuvre la politique d'orientation des structures agricoles à travers l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter, avec 153 dossiers déposés en 2019. Ces actions participent à la transition agro-écologique des systèmes de production de la Haute-Saône.



La politique de la ville

Des initiatives pour dynamiser la vie des quartiers

Avenants aux contrats de ville

Bâti sur trois piliers (cohésion sociale ; cadre de vie et renouvellement urbain ; développement économique et emploi) et conclu à l'échelle intercommunale pour 6 ans, le contrat de ville constitue désormais le cadre principal de l'intervention des pouvoirs publics dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Il y en a 5 en Haute-Saône, à Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains, Héricourt et Gray.



La prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022, devant s'accompagner de leur rénovation, a vocation à prendre la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques en intégrant notamment, les mesures du plan de mobilisation. Les services de l'État ont sélectionné et priorisé les mesures relevant de leur champ de responsabilité, en privilégiant plus spécifiquement les thématiques liées à l'emploi, à la jeunesse et à la mobilité, ciblées par le pacte de Dijon et adaptées aux réalités de notre territoire.

La rénovation des contrats de ville a impliqué également un travail avec les villes pour identifier les axes issus du pacte de Dijon adaptés à la réalité locale. Les collectivités ont fait connaître quels axes elles souhaitent décliner dans ce protocole d'engagements en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville et en associant à cette réflexion les conseils citoyens.

Conventions PaQte



le Pacte Avec les Quartiers
pour Toutes les Entreprises

Initié en juillet 2018, le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PaQte) permet aux entreprises d'apporter leur contribution au développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le travail d'élaboration des nouvelles conventions PaQte a été engagé avec les entreprises actuellement signataires des « chartes entreprises et quartiers » avec la volonté d'intégrer de nouvelles entreprises au dispositif.



Chantier éducatif d'insertion professionnelle à Luxeuil-les-Bains

Point financier : 344 000 € de dotation globale 2019 au titre de la politique de la ville

Programme de Réussite Éducative (Gray) :
23 000 € (6,69 %)
Pilier cohésion sociale : 237 650 € (69,08 %)
Pilier développement économique et emploi :
55 350 € (16,09 %)
Pilotage, ingénierie : 18 000 € (5,23 %)
Cordées de la réussite : 6 000 € (1,74 %)
Parcours d'excellence : 4 000 € (1,16 %)

4– Consolider la cohésion sociale

La lutte contre les inégalités femmes/hommes

Fresque
« la Marianne
du 21^{ème} siècle »
du collège de Vauvillers



L'égalité femmes/hommes, grande lutte du quinquennat

Sensibiliser dès le plus jeune âge pour évoluer sur un pied d'égalité

L'égalité femmes-hommes a été déclarée, le 25 novembre 2017, par le Président de la République, grande cause nationale du quinquennat. Cette politique publique interministérielle vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans toutes sphères de la vie privée, professionnelle et publique. Elle s'est traduite, dans le département, par la mise en œuvre de plusieurs actions en faveur de l'égalité et la mixité dans la vie professionnelle, telles que :

- la représentativité et la **promotion des femmes en agriculture** dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2019 avec une visite préfectorale d'une exploitation agricole dirigée par une femme, Claudie GAUTHIER de l'EARL de la Pommeraiie à Valay et une table-ronde sur cette thématique à la préfecture ;



- l'opération « **Osez l'industrie** » menée en Haute-Saône pour la 3^{ème} année consécutive, du 5

septembre au 15 novembre 2019, dont l'objectif est de mobiliser le public féminin autour de métiers où il est peu représenté (événement qui s'est déployé pour la première fois à Lure) ;

- une action en faveur de **l'intégration professionnelle des femmes dans les entreprises du bâtiment** sur le bassin d'emploi de Vesoul, menée par l'UD-DIRECCTE, la Fédération Française du Bâtiment et la déléguée aux droits des femmes ;

- la mise en œuvre de **l'index de l'égalité femmes-hommes** avec l'obligation réglementaire visant à supprimer les inégalités notamment salariales dans les entreprises. Pour la Haute-Saône, 9 entreprises ont été évaluées par l'Inspection du travail (1 de plus de 1 000 salariés et 8 de plus de 250 salariés) en 2019 dont 6 avec un index supérieur à 75 points (voir article dédié *infra*).

L'égalité femmes-hommes commence par une sensibilisation des élèves dès le plus jeune âge. Des actions visant à la promotion ont été conduites dans le département :

- **plus de 380 élèves du premier degré** ont été sensibilisés à l'égalité filles-garçons par le

CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles) à partir de séquences pédagogiques innovantes ;

- en collaboration avec la mission Égalité du rectorat de Besançon, la déléguée départementale aux droits des femmes a participé et a soutenu plusieurs projets menés par les **référents égalité filles-garçons des établissements scolaires**, comme par exemple, la fresque « la Marianne du 21^{ème} siècle » au collège de Vauvillers, lauréat trophée de l'égalité 2019 pour la Haute-Saône ;

- la création d'un **module de formation sur l'égalité** à destination des enseignants-stagiaires de l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) de Vesoul ;

- l'**action « Sciences et techniques en tous genres »** à destination des collégiens et lycéens haut-saônois pilotée par la délégation aux droits des femmes et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Haute-Saône a été conduite du 28 janvier au 1^{er} février 2019.

Lutter contre les violences faites aux femmes

Un Grenelle pour amplifier la mobilisation, des actions pour enrayer les violences

Le Grenelle contre les violences conjugales lancé le 3 septembre 2019 par le Gouvernement a abouti, le 25 novembre 2019, à la présentation de plusieurs dizaines de mesures.

Avec une augmentation de 17 % des plaintes de femmes victimes, en 2019 en Haute-Saône, l'État et ses partenaires institutionnels et associatifs se sont fortement impliqués dans la lutte contre ces violences.

Dès le 25 septembre 2019, un comité de pilotage « Violences faites aux femmes » présidé par le Préfet et le Procureur de la République s'est tenu en Préfecture. L'occasion de dresser un bilan à mi-parcours du programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette mobilisation s'est traduite, sur le terrain, par un certain nombre d'actions.

Trois journées de sensibilisation et de lutte contre les violences intrafamiliales

Organisés par la gendarmerie de la Haute-Saône et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, ces temps forts ont permis de sensibiliser plus de 600 personnes (scolaires, professionnels et grand public) du 26 au 28 novembre 2019, à l'espace culturel Saônexpo de Port-sur-Saône.

Une formation sur le repérage de violences conjugales

Dispensée sur deux jours, à Gray et à Vesoul, cette formation gratuite était destinée aux agents des services de police, de gendarmerie, des services sociaux du département, des acteurs de la politique de la ville, du tribunal judiciaire et du milieu médical.



Durant le Grenelle des violences conjugales, d'autres engagements ont été pris par l'État. Parmi les travaux les plus emblématiques portés en coordination avec de nombreux acteurs, dont le Conseil Départemental, il convient de souligner :

- le renfort du poste d'intervenante sociale en service de police et de gendarmerie ;
- la convention permettant le recueil de plaintes à l'hôpital pour les femmes victimes de violences dans le cadre de l'unité médico-judiciaire et d'aide aux victimes ;
- l'installation d'une cellule opérationnelle de prise en charge des victimes de violences conjugales ;
- le doublement du nombre de Téléphone Grave Danger mis à disposition par le ministère de la Justice.



Démonstration de self-défense au profit des femmes par la gendarmerie

Lutter contre les inégalités professionnelles femmes/hommes

Une mise à l'index des entreprises pour assurer l'égalité professionnelle

En application de la loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, chaque année avant le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur index de l'égalité femmes-hommes.

Cet index se calcule à partir de 4 indicateurs, ou 5 indicateurs si l'entreprise a plus de 250 salariés. Entrent en jeu : l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations et l'écart de répartition des promotions (pour les entreprises de plus de 250 salariés).

Courriers et réunion pour informer les entreprises de leurs obligations.

Un message d'information concernant cet l'index a été adressé par mail le 20 mai 2019 aux DRH des 14 entreprises de plus de 250 salariés identifiées dans le département de la Haute-Saône. Ce message rappelle le principe du calcul de l'index noté sur 100 points sur la base des 5 indicateurs et l'obligation pour ces entreprises de publier leurs résultats et de transmettre les informations à l'administration, de même que l'obligation pour celles ayant obtenu un total inférieur à 75 points de prendre des mesures de corrections pour parvenir à l'égalité d'ici 3 ans. Le 18 octobre 2019, un courrier a été envoyé à 104 entreprises de plus de 50 salariés aux fins de les informer sur leurs obligations relatives au calcul et à la publication de l'index égalité entre les femmes et les hommes et à la couverture par un accord ou à défaut un plan d'actions. Ce courrier a également invité les entreprises à une réunion d'information collective le 10 décembre 2019, organisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône et l'association FETE (Femmes Egalité Emploi), au cours de laquelle ces obligations leur ont été présentées.

Les inspecteurs du travail ont établi des mises en demeure ou lettres d'observations aux entreprises dont les obligations n'avaient pas été remplies à la date prévue.

Concernant les entreprises de plus de 49 salariés, non couvertes par un accord ou un plan d'actions égalité professionnelle, les inspecteurs du travail les mettent en demeure d'initier et de conduire à son terme dans un délai de six mois la négociation annuelle portant sur les objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et sur les mesures permettant de les atteindre, portant sur les domaines d'actions mentionnés au 2^{ème} de l'article L. 2312-36 du code du travail, et en l'absence de conclusion d'un accord, d'établir un plan d'actions destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Les quatre entreprises du département de plus de 250 salariés n'ayant pas publié leur index au 1^{er} septembre 2019 ou ayant un score inférieur à 75 points ont fait l'objet de lettres d'observations leur demandant de régulariser leur situation.

Favoriser l'accès au logement

Au-delà de l'hébergement d'urgence qui comprend plus d'une centaine de places ouvertes à l'année, une politique de solutions plus durables pour les publics vulnérables est mise en œuvre en Haute-Saône, à travers le plan Logement d'abord conçu autour de mesures d'intermédiation locative, de places en maison-relais ou en résidence d'accueil.



Les dispositifs d'hébergement

Plusieurs dispositifs d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement social, gérés par 11 opérateurs différents, sont financés par l'État en Haute-Saône, pour un total de 542 places, hors asile. Hébergement d'urgence, logement adapté, maisons relais, intermédiation locative, résidences d'accueil, les dispositifs sont adaptés aux différentes situations.

En 2019 les demandes d'hébergement ont concerné 755 personnes dont 585 orientées vers le dispositif d'urgence tandis que 191 personnes ont été accompagnées vers le logement ordinaire.

Mais l'hébergement devant par définition être temporaire, des dispositifs de logement adapté ou intermédiaire sont également proposés pour certains publics. Ainsi :

- 4 orientations ont été réalisées en maisons relais (aussi appelées pensions de famille : 29 places en Haute-Saône) ;

- 52 personnes (26 ménages), ont été accompagnées vers puis dans un logement (dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement ou AVDL) pour des orientations proposées en Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) ou commissions du Service Intégré d'Accueil et d'Orienta-tion (SIAO) ;

- 14 ménages en difficulté sociale (26 personnes) ont pu intégrer des appartements du parc privé mis en « intermédiation locative » sous mandat de gestion avec l'agence immobilière à vocation sociale SOLIHA (Solidaire pour l'habitat).

Ce parc immobilier est en constante évolution pour répondre au plan « un logement d'abord » ainsi qu'à la stratégie de lutte contre la pauvreté, et les financements sont orientés en conséquence. On notera notamment l'augmentation en 2019 du nombre de places pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance sans ressources, grâce à la mobilisation de financements d'aide à la gestion locative en résidences sociales (8 places en totalité).

Création de 67 nouvelles places à horizon 2022

Les perspectives de ce plan permettront la création d'ici 2022 de 45 places de maison relais à Lure, Jussey et Saint-Loup-sur-Semouse et 22 places de résidence accueil (pour les publics en souffrance psychique) à Vesoul pour satisfaire l'ensemble des besoins.

Par ailleurs, d'autres dispositifs sont spécifiquement dédiés à l'hébergement des demandeurs d'asile (395 places pour 3 opérateurs) et pour les réfugiés (50 places pour les publics les plus vulnérables).



La politique sociale du logement

En 2019, dans le cadre du contingent préfectoral, 227 ménages prioritaires (dont 62 ménages pour motif lié à l'âge ou au handicap) ont été logés ou relogés en logement locatif social appartenant à l'un des trois bailleurs sociaux du département sur les droits de réservation de l'État. Ces droits de réservation s'exercent en contrepartie des financements au logement locatif social apportés par l'État.

La lutte contre l'habitat indigne

Un enjeu pour tous les partenaires du logement

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) pour la période 2015-2019 a retenu, parmi ses orientations, celle de résorber les logements indignes. Pour cela, deux outils sont utilisés :

- le Programme d'Intérêt Général (PIG) "Ensemble contre le mal logement" ;
- le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Le PIG, animé par le Conseil départemental, permet, grâce à des subventions de l'Anah et des collectivités, d'aider des Propriétaires Occupants (PO) et Propriétaires Bailleurs (PB) à réaliser des travaux de rénovation de logements insalubres ou très dégradés. Par exemple, en 2019, on note 23 signalements de PO pour 7 dossiers engagés et l'établissement de 34 grilles et diagnostics.

Ce dispositif incitatif a été complété, depuis le 7 décembre 2016, par un volet coercitif porté par le PDLHI. Il s'agit cette fois de mobiliser des procédures se fondant sur le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et le Code de la Santé publique (CSP) Pour 2019, le PDLHI a enregistré 26 signalements. Il a suivi 20 arrêtés de péril et 2 procédures ARS (Agence Régionale de Santé) pour danger ponctuel imminent. En juin 2019, le PDLHI a publié un guide pratique à l'usage des élus du département afin de les aider à bien identifier la procédure à mettre en œuvre face aux situations qu'ils rencontrent sur leur territoire.



2019 a été la première année du plan départemental pluriannuel 2019-2021 du PDLHI. Les 8 priorités d'action retenues devraient permettre de progresser encore dans la lutte contre l'habitat indigne. Cela contribue à améliorer l'offre de logement à l'ensemble de la population du département et notamment à ceux qui disposent de faibles ressources.

L'aide à la pierre

L'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) soutiennent la production de logements sociaux et la rénovation du parc privé au travers de moyens financiers confiés au Conseil départemental, unique délégataire de la compétence des aides à la pierre en Haute-Saône.

En effet, depuis 2013, l'État a délégué au Conseil départemental les décisions d'attribution des aides à la pierre, avec une évolution du type de délégation puisque depuis le 1er janvier 2019, l'instruction des demandes est désormais également assurée par le Conseil départemental.

Ainsi, en 2019, l'État, au travers de son Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP), a apporté pour le logement locatif social 891 527 € de subventions dont 191 413 € pour les démolitions permettant d'accompagner la production de 154 logements locatifs sociaux :

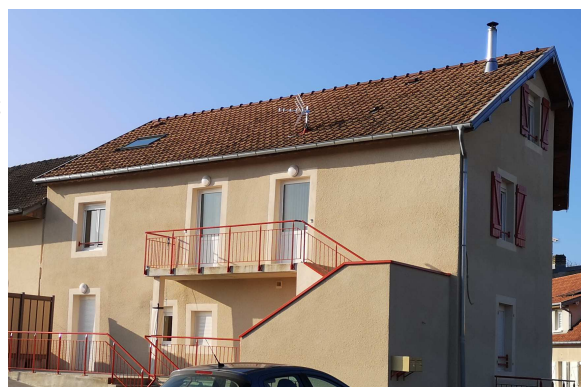
- 42 logements locatifs sociaux traditionnels ;
- 93 logements réservés aux personnes en situation de grande précarité, dont :
 - une pension de famille de 25 studios ;
 - une résidence sociale de 35 logements, avec les aides en "PLAI adaptés" en complément des aides classiques, permettant un bas niveau de quittance ;
 - ainsi qu'une résidence-accueil de 22 logements (pension de famille dédiée aux personnes ayant un handicap psychique) avec 2 logements en Prêt Locatif Social et 17 logements en Prêt Social Location Accession.

D'autre part, l'État soutient également des opérations de démolition (77 logements).

Amélioration de l'habitat privé

Les 8 018 172 € de subventions de l'ANAH ont permis d'accompagner, sur l'habitat privé, 986 propriétaires occupants et 10 propriétaires bailleurs.

Parmi ces dossiers, le programme "Habiter Mieux", programme de lutte contre la précarité énergétique par l'amélioration du confort thermique et la diminution des factures d'énergie a profité à 891 logements pour un montant de travaux générés de 14 688 842 € et 7 597 604 € de subventions de l'Anah. Le gain énergétique après travaux est en moyenne de 34 %. L'année 2019 a été marquée par le très grand nombre de demandes de subvention (430 dossiers) au titre du programme "Habiter Mieux Agilité", cumulable avec les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et dont l'aide ne concerne qu'un seul type de travaux (changement de chaudière, isolation des parois opaques ou isolation des combles), réalisés par une entreprise RGE, mais sans obligation d'accompagnement par un opérateur, ni obligation de gain énergétique habituel. 97 % des demandes ont concerné le changement de mode de chauffage.



Adaptation des logements aux personnes âgées

Les aides de l'ANAH ont permis l'adaptation de 103 logements pour des ménages en perte d'autonomie pour un montant total d'aides de 338 597 €. Par ailleurs, il est possible d'attribuer en priorité des logements locatifs sociaux construits ou aménagés spécifiquement pour cet usage à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap, dans le cadre de programmes bénéficiant d'une autorisation spécifique délivrée par le représentant de l'État dans le département.

La citoyenneté



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La citoyenneté comporte des droits et des devoirs, fondements mêmes du vivre ensemble. La naturalisation est un mode d'acquisition de la nationalité française qui nécessite de remplir certaines conditions, notamment l'adhésion aux principes et valeurs essentiels de la République, ainsi qu'une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société françaises.

Cérémonie de naturalisation

Une cérémonie de naturalisation a eu lieu le vendredi 5 juillet 2019, dans les salons de la préfecture de Haute-Saône. Elle a été l'occasion d'accueillir solennellement les résidents du département ayant acquis la nationalité française entre novembre 2018 et mai 2019, en présence d'élus, et notamment des maires des communes de résidence. Les délais pouvant être longs entre l'acquisition de la nationalité française et la cérémonie de naturalisation, tout est mis en œuvre pour permettre aux nouveaux citoyens d'exercer leurs droits, y compris électoraux, en remettant à l'avance les décrets et déclaration de naturalisation, à partir de la publication au journal officiel de la République Française. Cela a été le cas en 2019 en raison des élections des parlementaires européens pour 33 personnes naturalisées.

Chaque nouveau citoyen a reçu un livret d'accueil comportant un acte matérialisant l'acquisition de la nationalité française (décret ou déclaration) ainsi qu'un extrait de la Constitution du 4 octobre 1958, le texte de la Marseillaise, une lettre du Président de la République, un exemplaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la charte des droits et devoirs du citoyen français.

Les 33 personnes naturalisées provenaient de 17 pays différents. 17 personnes ont obtenu la naturalisation par déclaration suite à leur mariage avec un ressortissant français sur décision du ministre de l'Intérieur, 14 par décret du Premier ministre, sur proposition du ministre de l'Intérieur. 2 enfants sont devenus français par effet de la naturalisation d'un parent. Tous les dossiers, qu'ils soient par déclaration ou naturalisation, font l'objet d'une vérification au regard de l'intégration dans la société française.



La maîtrise des flux migratoires

En 2019, 1 150 résidents haut-saônois ont obtenu un titre de séjour. Ce chiffre, non exhaustif car les citoyens européens ne sont pas dans l'obligation de faire éditer un titre de séjour, témoigne de l'histoire migratoire de la Haute-Saône. En 2019, les Algériens sont la première nationalité représentée et se sont vus délivrer 192 titres dont 86 pour des ressortissantes féminines, suivis des ressortissants marocains avec 165 titres délivrés et tunisiens avec 138 titres délivrés en 2019.

En 2019, la Haute-Saône a également pris acte de la reconnaissance d'un statut de protection internationale pour les pays en crise. 97 ressortissants étrangers ont reçu un titre de séjour suite à l'obtention d'un statut de protection subsidiaire ou de réfugié, dont 51 afghans, 15 soudanais et 26 syriens. 46 ressortissants ayant obtenu un statut en 2019 sont dans l'attente de leur état civil de l'OFPRO pour se voir délivrer un titre de séjour.

259 premiers titres ont été délivrés en 2019 (205 en 2018), ce qui montre une continuité dans le traitement des demandes et la délivrance des titres sur ces deux années, et même une hausse de 26,3 %.

Il y a eu 745 renouvellements en 2019 contre 493 en 2018, soit une hausse de 50 %. Cette augmentation est due à une forte mobilisation du service pour diminuer les stocks et les délais ainsi qu'au développement des cartes de séjour pluriannuelles par la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France. En effet, beaucoup de cartes de séjour pluriannuelles arrivaient à échéance en 2019. Elles ont des durées de 2 à 4 ans, suivant les catégories de délivrance. Leur délivrance est conditionnée au respect des valeurs fondamentales de la République française. En Haute-Saône, 232 cartes pluriannuelles ont été délivrées en 2019 (124 en 2018). Le plan de contrôle a posteriori a continué à se développer afin de vérifier que les personnes titulaires d'une carte de séjour pluriannuelle en remplissent toujours les conditions. Il concerne environ une trentaine de dossiers par an. Concernant les cartes de résident,

faisant suite aux cartes pluriannuelles dans le processus d'intégration, le niveau de maîtrise linguistique A2 est désormais obligatoire pour obtenir la carte de 10 ans, et on constate une augmentation réelle du niveau de français des ressortissants étrangers poursuivant leur intégration.

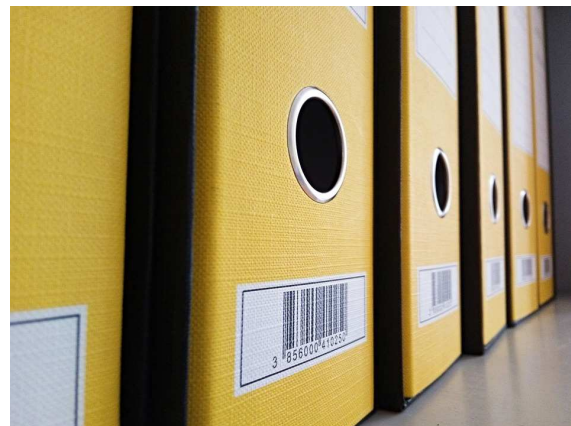
L'arrivée en nombre des mineurs non accompagnés depuis quelques années, avec un pic en 2018, sur le territoire et particulièrement sur le département de la Haute-Saône, (majoritairement des guinéens, maliens et ivoiriens) pose les questions de gestion des flux migratoires, d'identification majeur/mineur et de traitement approprié en termes de procédure. Poursuivant un travail mené depuis 2015, un protocole a été signé en 2019 pour la mise en place du dispositif AEM (Aide à l'Évaluation des Mineurs), un renforcement de la lutte contre la fraude documentaire mais aussi la participation à la formation des éducateurs et des jeunes eux-mêmes (dispositif « bientôt majeur » du conseil départemental) aux attendus en termes de procédure administrative et d'adhésion aux valeurs de la République.

Enfin, concernant la lutte contre l'immigration irrégulière, 136 mesures d'éloignement ont été notifiées (140 en 2018 et 69 en 2017). 53 éloignements ont été réalisés (dont 3 sortants de prison et 1 ressortissant sous le coup d'une expulsion validée par la CEDH), dont 10 volontaires et 21 grâce au développement du retour volontaire aidé.

La mise en place de la plateforme Dublin à la préfecture du Doubs a entraîné le transfert de la compétence relative aux réadmissions Dublin à la plateforme régionale. Néanmoins, les places vacantes au sein de l'hébergement dédié aux demandeurs d'asile, ont été proposées à des demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée, ne diminuant ainsi pas le nombre de situations suivies, qui a au contraire augmenté en raison de l'accroissement concomitant du nombre de places dédiées. Les mesures d'éloignement notifiées, asile et séjour, sont, par ailleurs, constantes par rapport à 2018.

L'intégration des ressortissants étrangers primo-arrivants

L'insertion professionnelle, élément déterminant de l'autonomie des étrangers primo-arrivants appelés à s'installer durablement, est une priorité. Elle se traduit par la mise en place d'un parcours d'orientation et d'insertion professionnelle. Ce nouveau volet vient s'ajouter au contrat d'intégration républicaine qui comprend déjà des formations civiques et linguistiques.



A l'occasion du comité interministériel de l'intégration du 5 juin 2018, le Premier ministre a fixé les quatre axes prioritaires du gouvernement concernant la politique d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants.

- 1- La maîtrise de la langue française : grâce au doublement, dès 2019, du volume de cours de langue pour les étrangers s'installant légalement en France (réfugiés notamment), pour un total de 400 heures (ce total pourra être de 600 heures pour les publics ne sachant ni lire ni écrire).
- 2- La formation civique pour le partage des valeurs de la société française et la participation à la vie de la société.
- 3- L'accès à l'emploi : les réseaux d'entreprises doivent être mobilisés pour mettre en relation des demandeurs d'emploi et des offres adaptées à leurs compétences.
- 4- La prise en compte de certaines situations particulières, comme celle de réfugiés qui bénéficieront d'un accompagnement social et administratif renforcé pour les aider dans les démarches des premiers mois qui suivent l'obtention du statut.

En application de cette politique publique, le préfet de la Haute-Saône a installé le comité de pilotage départemental dédié à cette thématique le 27 mars 2019. Ce dernier a réuni tous les partenaires, services de l'Etat, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), collectivités territoriales, opérateurs et associations agissant dans le domaine de l'accueil et de la formation linguistique des publics étrangers, membres du service public de l'emploi, organismes sociaux, chambres consulaires, acteurs du logement, fédérations professionnelles des secteurs de métiers ayant des difficultés à recruter.



Le COFIL a validé de la feuille de route départementale. Cette dernière reprend les 4 axes fixés par le Premier ministre mais elle se tourne vers une démarche globalisante, visant à toucher les différents domaines essentiels de la vie en société, à savoir la formation linguistique et civique y compris l'usage des outils numériques essentiels à la réalisation d'un grand nombre de démarches administratives, la santé, l'emploi (surtout les secteurs d'emplois sous tension), le logement et l'éducation.

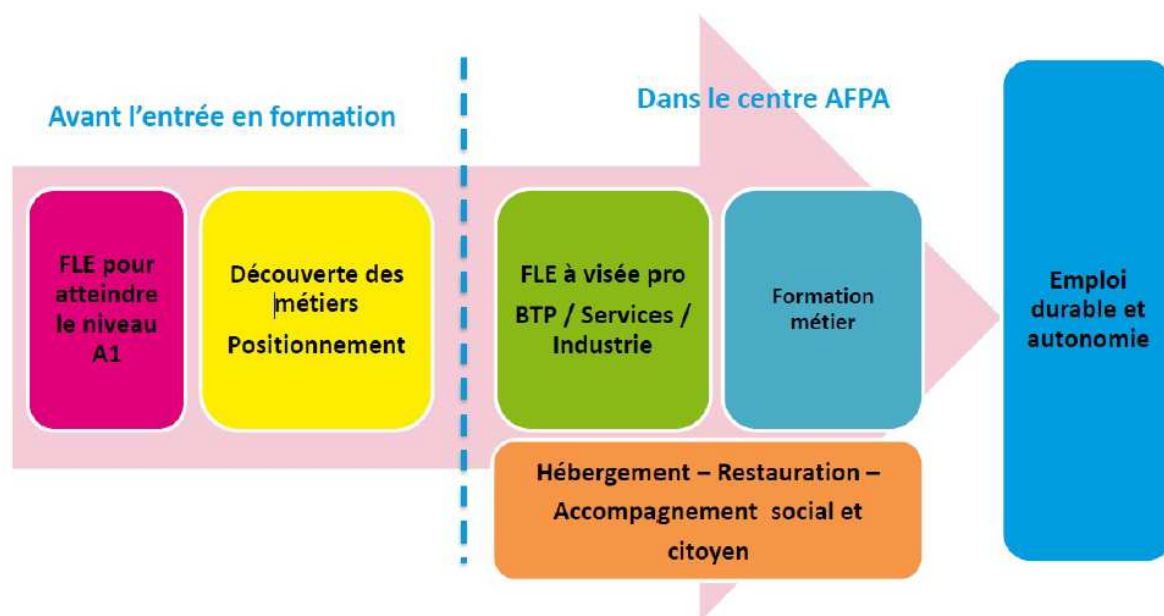
L'intégration des ressortissants étrangers primo-arrivants

Parmi les ressortissants étrangers primo-arrivants, titulaires d'un titre de séjour visé par la politique d'intégration, trois publics cibles font l'objet d'une attention particulière :

- les réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- les femmes ;
- les anciens mineurs non accompagnés dont le droit au séjour a été accordé à leur majorité.

La directrice de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques a été désignée pour suivre la mise en œuvre de cette feuille de route et animer les différents groupes de travail.

En 2019, plus de 60 personnes ont fait l'objet d'un suivi individuel de ce type. Au-delà du dispositif HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi), porté par l'AFPA avec l'appui d'INEO, du Fonds d'assurance Formation du Travail temporaire, de la DIRECCTE, de Pôle emploi et de l'OFII (cf partie 3. Favoriser une économie compétitive—L'emploi et la formation) des formations relatives au séjour et à l'emploi des ressortissants étrangers ont été organisées à l'intention des agents de Pôle Emploi, la DIRECCTE et la Chambre de métiers. Le public primo-arrivant a également pu avoir accès au forum de l'emploi organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie à l'automne 2019.



Pour ce qui concerne le public féminin, un groupe de travail spécifique a été créé afin d'identifier les problématiques propres aux femmes primo-arrivantes et de permettre à ces dernières d'accéder aux actions ou dispositifs favorisant l'insertion professionnelle et sociale des femmes en général.

Un espace d'information a été créé sur le site internet des services de l'Etat afin de permettre une meilleure mise en relation des partenaires et partager les outils et les liens utiles dans le domaine de l'intégration (vidéos ou MOOC relatifs à la vie en France). Il est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Integration-des-ressortissants-etrange-prim-arrivants>

5– Accompagner le développement durable des territoires

La préservation de l'environnement

Dans un département aux richesses écologiques avérées, l'action de l'État et des collectivités sur les territoires est essentielle. Elle permet de concilier les usages aux intérêts parfois divergents et de trouver un compromis entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, dans le respect de la réglementation en vigueur. Au profit des générations futures, ces valeurs se traduisent tant dans les missions de police de l'eau et de la nature, dans la lutte contre le bruit, dans la préservation des habitats et des espèces menacées, que dans les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ou les contrats de rivière.



Visite officielle d'Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire

Emmanuelle WARGON s'est rendue dans le département de la Haute-Saône les 26 et 27 juin 2019 autour de la thématique du logement durable.

Elle a débuté sa visite par un temps d'échange avec les habitants du département dans le cadre d'une permanence citoyenne tenue en préfecture. Elle a ensuite rencontré différents acteurs œuvrant en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Ce déplacement lui a ainsi fait découvrir l'Association Départementale d'Information sur le Logement et permis d'écouter les usagers à la recherche d'informations sur les financements concernant la rénovation énergétique. Elle a aussi pu constater les mesures prises par le CCAS pour contacter les personnes isolées ou vulnérables suite à la canicule qui a sévi en 2018. Côté travaux, Emmanuelle WARGON a visité un chantier de rénovation énergétique, au domicile d'un particulier, à Chaux-lès-Port avec des représentants de la

CAPEB. Elle a ensuite rejoint les jeunes volontaires du Service National Universel pour visiter l'entreprise d'insertion Jardins Bio, distributeur de fruits et légumes en circuit court, à Gy. Enfin, elle a rencontré les jeunes du Foyer des Jeunes Travailleurs de Gray, à l'occasion de la visite des travaux de rénovation énergétique réalisés et financés par l'État.



Le contrat de transition écologique

Pour une ruralité attractive et solidaire

« L'urgence écologique et climatique exige que la France se fixe des objectifs ambitieux et apporte des réponses concrètes aux enjeux civilisationnels et générationnels qui l'accompagnent. L'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 par 195 pays, a permis de mettre le climat au centre des préoccupations internationales. Les États ont convenu de contenir l'augmentation de la température mondiale nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. Chaque degré compte ! » extrait du rapport du projet de loi de l'Assemblée Nationale.

Lancés par le Gouvernement en deux vagues successives en février 2018 et en février 2019, les Contrats de Transition Ecologique (CTE) ont pour ambition d'accompagner les collectivités dans la transition écologique.

Ce sont des contrats passés entre l'État et les collectivités locales pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires dans une démarche innovante.

Les CTE illustrent la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction, avec les territoires, d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants et des salariés. Ils participent à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises.

Ces contrats mobilisent les élus, les entreprises locales, les associations et les citoyens autour d'un projet commun de territoire. Ils permettent aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement de l'État pour concrétiser leurs actions et mobiliser des financements.

Depuis le lancement en 2018, au niveau national, 80 territoires se sont engagés dans la démarche et impulsent depuis une dynamique territoriale forte de transition écologique.

Parmi ces territoires, le Pays de Vesoul-Val de Saône (PVVS) a ainsi été retenu à l'appel à projet de 2019 avec un dossier basé sur la biodiversité et la mobilité.

Il s'agit du premier contrat de ce type en Haute-Saône. Le portage des enjeux de la transition écologique est directement associé au défi du renforcement de l'attractivité du territoire. Le titre du contrat est « une ruralité attractive et solidaire ».

La concertation réalisée avec les acteurs du territoire a conduit à retenir *in fine* les orientations suivantes :

- faire de la biodiversité un enjeu en mettant en place une stratégie de préservation et de valorisation ;
- produire durablement et localement ;
- favoriser les mobilités adaptées aux besoins et ambitions de la transition écologique.

Le contrat comporte 10 fiches-actions (ainsi que 6 fiches-projets à intégrer au cours de la mise en œuvre du contrat), pour un montant total de 2,72 M€ (hors fiches-projets).

Les principaux financeurs sont :

- la Région : 1,048 M€ ;
- l'État et ses établissements publics : 0,961 M€ ;
- les EPCI et le pays : 0,292 M€ ;
- l'Europe : 0,206 M€ ;
- le Département (co-voiturage) : 0,081 M€.

L'État accompagne techniquement, financièrement et administrativement les collectivités. L'État est facilitateur, il mobilise l'ensemble des moyens au service du projet pour un territoire qualitatif et durable, porteur de la transition écologique.



Le séminaire sur les énergies renouvelables (EnR)

Éolien et photovoltaïque, des approches concrètes et adaptées aux spécificités du territoire

La préfecture de la Haute-Saône et la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont invité le 17 octobre 2019 tous les maires du département à un séminaire sur les énergies renouvelables, notamment l'éolien et le photovoltaïque, afin de mieux partager l'information et la stratégie pour mettre en avant des approches réalistes de l'aménagement du territoire.

Au total, ce séminaire pratique et inédit a réuni plus de 150 participants.

Les débats ont permis de répondre à une double ambition, d'une part, d'écouter et d'apporter des réponses à de multiples questions des élus et d'autre part, d'éclaircir les conditions de mise en œuvre d'une transition énergétique et écologique à l'échelle du territoire haut-saônois tout en prenant en compte ses singularités.

En outre, le mix énergétique français actuel se caractérise par une prépondérance d'électricité d'origine nucléaire et une faible part du renouvelable (14 % alors que l'objectif 2020 est de 25 %).

Dans le cadre de la déclinaison de l'accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement en deçà de 2°C et à atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), la France vise la neutralité carbone en 2050. Cela se traduit par une stratégie nationale bas carbone qui constitue la feuille de route des 30 prochaines années.

La lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables sont une des priorités du Gouvernement.

La production d'EnR a progressé de 85 % entre 2009 et 2017, néanmoins cette progression représente seulement 8,7 % pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) prévoit de faire de la Bourgogne-Franche-Comté un territoire à énergie positive d'ici 2050. Concernant les énergies renouvelables, l'objectif est de quadrupler la puissance actuellement installée.

En Haute-Saône, la part relativement forte des EnR dans la consommation vient du bois de chauffage, très utilisé dans les zones rurales.

À l'issue du séminaire, un plan d'action visant à contribuer aux objectifs prioritaires de la transition énergétique a été présenté. Celui-ci comprend la mise en œuvre d'un plan de développement du photovoltaïque, une étude des projets structurants (si possible à l'échelle de l'intercommunalité), une concertation systématique avec le monde agricole pour lutter contre l'artificialisation des sols, l'édition d'une carte des exclusions éoliennes et la production d'un outil numérique à destination des maires et accessible sur le site de la préfecture.

Ce séminaire a rencontré un franc succès et les élus ont plébiscité la poursuite de démarches de ce type, illustration locale du conseil aux territoires porté par les services de l'État.



Le contrôle des règles de la construction

Améliorer la qualité de la construction au profit de la sécurité, du confort des usagers et de la préservation de l'environnement

Le Contrôle du respect des Règles de Construction (CRC) est une mission régalienne de police judiciaire réalisée par l'Etat et ayant pour objectif de vérifier le respect des règles prescrites par le code de la construction et de l'habitation qui s'imposent au maître d'ouvrage.

Cette mission participe à l'amélioration de la qualité de la construction dans notre pays. Elle est conduite sous couvert du procureur de la République.

En Haute-Saône, c'est la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui assure cette mission, à la fois sur notre département et sur le Territoire de Belfort. Pour la seule Haute-Saône, ce sont 175 contrôles d'attestations de prise en compte de la réglementation thermique aux stades des permis de construire et achèvements des travaux qui ont été assurés par la DDT, ainsi que 40 contrôles sur dossier issus de ces contrôles d'attestations thermiques et 7 contrôles sur site d'opérations de constructions (toutes rubriques, thermique et acoustique).

Les contrôles, sur site ou non, permettent partage et pédagogie autour des réglementations. Alors que les non-conformités concernant la ventilation et l'accessibilité ont un impact important sur la santé et la qualité de vie des occupants, elles sont pourtant relevées dans la quasi totalité des contrôles. Les visites sur site sont donc l'occasion de rappeler aux maîtres d'œuvre et entreprises de travaux leurs obligations et de faire corriger les non conformités.

De même, les contrôles d'attestations de prise en compte de la réglementation thermique constituent, en plus de leur aspect régalien, une campagne de communication efficace de portage de la réglementation thermique en vigueur. Cette démarche est d'autant plus importante que le bâtiment est un des leviers essentiels en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de lutte contre la précarité énergétique.

En outre, la DDT a porté, tout au long de l'année 2019, les diverses réglementations sur la construction dans le cadre des avis qu'elle rend sur les dossiers de permis de construire portant sur les logements et ses communications auprès des chambres consulaires sur les contrôles menés.



Sécheresse et changement climatique

Les sécheresses, définies comme un déficit en eau sur une période relativement longue, font partie des extrêmes climatiques à fort enjeu sociétal. Les événements récents ont rappelé la sensibilité de nos systèmes aux extrêmes hydrologiques et à la disponibilité de la ressource en eau. Le changement climatique, du fait de l'augmentation de l'évaporation liée à la hausse des températures, renforce l'intensité et la durée des sécheresses des sols. Celles-ci ont des conséquences notamment sur la quantité et la qualité de l'eau potable produite, sur l'agriculture, sur le bien-être animal, sur nos forêts.

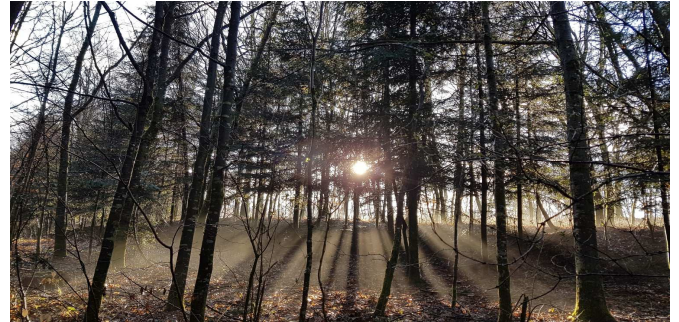
Forêts en danger : quand la sécheresse provoque une crise sanitaire sans précédent

Les sécheresses successives de 2015, 2016 et surtout de 2018 et 2019 ont eu de fortes répercussions sur la forêt en Haute-Saône. L'action cumulée des fortes températures et du manque d'eau ont provoqué des dépérissements sur différentes essences :

- l'épicéa, avec l'attaque de parasites de faiblesse tels que les scolytes, sur l'ensemble du département avec des dégâts très importants sur les Mille Étangs et les Vosges Saônoises ;
- le hêtre avec un dépérissement au sud et à l'ouest du département ;
- le chêne avec l'attaque d'insectes défoliateurs, au nord du département en limite de celui des Vosges ;
- enfin, le frêne qui subit une crise progressive depuis 2010 avec la Chalarose (champignon virulent).

Le ministère de l'Agriculture a pris la mesure du sujet dès 2019 et des actions sont déjà déclinées en région, d'une part pour aider à la mobilisation et à la commercialisation des bois et d'autre part pour reconstituer les massifs.

La reconstitution privilégie le développement d'es-



sences forestières mieux adaptées aux stations et au changement climatique. Une douzaine de dossiers de reboisement a déjà été instruite par la DDT.

En région Bourgogne Franche-Comté, les deux départements les plus touchés sont la Haute-Saône et la Nièvre.

Pour la Haute-Saône, nous comptons déjà plus de 1 500 hectares de peuplements exploités en coupe rase, induisant également des bouleversements paysagers. L'économie forestière locale et notamment celle des collectivités va devoir s'adapter et les conséquences de cette crise sanitaire restent encore sous-estimées.

Sécheresse et calamité agricole

Les années 2018 et 2019 ont été marquées par de très longues sécheresses qui ont mis les agriculteurs en difficulté, les obligeant à acheter du fourrage supplémentaire pour nourrir le bétail et à lui apporter un abreuvement suffisant. Dans certains cas, ils ont été obligés de vendre une partie du cheptel faute d'avoir les moyens de l'alimenter correctement. Les maraîchers ont également été impactés, les conditions climatiques ne permettant pas d'assurer la croissance de leurs légumes.

La DDT intervient dans la mise en œuvre de soutiens exceptionnels en réponse aux aléas climatiques, dans le cadre du dispositif des calamités agricoles.

Au cours de l'année 2019, l'instruction des demandes d'aides pour la sécheresse de 2018 a permis de verser 3,9 millions d'euros pour plus de 850 éleveurs. Les quatorze maraîchers éligibles au dispositif ont également bénéficié d'une indemnisation de plus de 300 000 euros.



Pour la sécheresse de l'année 2019, la DDT a constitué plusieurs missions d'enquêtes pour évaluer les pertes subies suite à la sécheresse et aux canicules de 2019 pour les éleveurs et les maraîchers.

L'équilibre agriculture—forêt—gibier

Comment concilier faune sauvage et activité humaine ?

En milieu agricole : l'équilibre agro-cynégétique



En milieu agricole, les enjeux se concentrent sur les dégâts causés par le sanglier (pour les cultures et les prairies) et de façon plus localisée par les cervidés (chevreuil et cerf). On enregistre environ 1 500 dossiers de dégâts.

Le prélèvement de la campagne 2019-2020 s'élève à plus de 10 000 sangliers (contre 8 736 en 2019) avec un taux de laies prélevées de 15 % pour les adultes et 32 % pour les jeunes.

Pour optimiser les prélèvements de sangliers, 116 autorisations de battues dans les réserves ont été délivrées aux ACCA (pour 252 sangliers tués), et 57 arrêtés ont été délivrés aux louvetiers pour intervenir en battue administrative, de décantonement ou tirs de nuits (pour 188 sangliers tués).

En milieu forestier : l'équilibre sylvo-cynégétique

En écho avec les orientations de politique forestière nationale et régionale, le sujet de l'équilibre forêt-gibier a été traité dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), approuvé par arrêté préfectoral le 28 juillet 2018. Le comité régional sylvo-cynégétique, créé en juillet 2017, réunit les représentants forestiers et chasseurs pour identifier ensemble les principaux massifs en situation de déséquilibre au niveau régional et définir les moyens à mettre en œuvre pour revenir à l'équilibre.

En milieu forestier, les espèces les plus impactantes sont le cerf et le chevreuil et dans une moindre mesure, le sanglier.



Pour essayer de contenir les développements des populations de gibiers, la seule solution est l'augmentation des prélèvements. Les travaux conduits au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage visent notamment à adapter les règles départementales pour maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique satisfaisant.

La lutte contre l'agribashing

Un espace de dialogue pour accompagner les agriculteurs

Les manifestations d'agriculteurs de la fin d'année 2019 ont révélé le malaise grandissant du monde agricole. La préfecture de la Haute-Saône a voulu y répondre en mettant en place un groupe d'observation et d'actions contre le dénigrement du secteur agricole.

Une réunion d'installation s'est tenue le 22 novembre 2019 et a réuni les différents services de l'État, les représentants de la profession agricole et les différentes parties prenantes.

Cette réunion a permis la signature d'une convention de partenariat relative à la sécurité du milieu agricole avec la chambre d'agriculture. Elle prévoit notamment une vigilance et des contacts renforcés entre forces de l'ordre et agriculteurs, la mise en place d'un réseau d'alerte en cas de faits de délinquance, ainsi que la tenue d'un comité de prévention des actes de malveillance contre le monde agricole pour rassurer les consommateurs et les agriculteurs.



Visite officielle de François DE RUGY, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire

Le 4 mars 2019, François DE RUGY est venu à la rencontre des agriculteurs et des acteurs de la filière bois de la Haute-Saône.

Il s'est tout d'abord rendu au syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères de Noidans-le-Ferroux. Le ministre a ensuite visité l'exploitation agricole de l'EARL de la Boiche à Noroy-le-Bourg, en présence des représentants de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Haute-Saône, puis un site de méthanisation à la ferme de la Fontaine à Mollans.

François DE RUGY a ensuite échangé avec des professionnels du bâtiment et de la filière bois à Fresse avant d'aller à la concession automobile Citroën de Luxeuil-les-Bains où il s'est entretenu au sujet de la prime à la conversion des véhicules. La journée s'est conclue par la participation à un débat à l'hôtel de ville de Luxeuil-les-Bains, dans le cadre du Grand Débat National.



L'organisation du territoire

Les services de l'État œuvrent en faveur de la cohésion territoriale, auprès des collectivités, par le biais de l'accompagnement de projets d'aménagement visant à améliorer le cadre de vie, à développer l'attractivité des territoires, tout en réduisant les disparités territoriales.

Le renouvellement urbain de quartiers prioritaires, tout comme les « opérations de revitalisation des territoires » répondent à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle moteur des villes dans le développement du territoire.



Nouveau programme national de renouvellement urbain (ANRU) Quartier Montmarin-Rêpes à Vesoul

En 2019, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a poursuivi l'instruction des derniers paiements pour les opérations réalisées dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain à Gray (Capucins) et Vesoul (Montmarin).

Au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) 2014-2024, à Vesoul, le quartier Rêpes-Montmarin (quartier prioritaire de la ville), a été retenu comme quartier d'intérêt régional. A ce titre, une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est en cours de préparation. C'est dans ce cadre que des opérations de renouvellement urbain portées par la communauté d'agglomération de Vesoul (CAV) et le bailleur social Habitat 70 pourront bénéficier du soutien de différents co-financeurs tel que l'ANRU, la ville de Vesoul, la région, le département, la banque des territoires ou encore Action logement.

Des études urbaines et de peuplement portées par la CAV ont été réalisées dans une phase de préfiguration. Ces études achevées, elles permettent aujourd'hui de disposer d'un diagnostic partagé, d'objectifs stratégiques de transformation urbaine du quartier et d'un programme d'opérations intégré à un projet urbain d'ensemble à l'échelle de la ville et de son environnement.

L'année 2019 a été consacrée à la finalisation de ce programme au travers de différents comités de pilotage et comités techniques de suivi.

Le comité de pilotage qui s'est tenu en préfecture le 4 décembre 2019 a permis de valider localement le projet de renouvellement urbain dont bénéficiera le quartier Rêpes-Montmarin.

L'objectif partagé est désormais de finaliser et signer la convention pluriannuelle en 2020.



L'urbanisme

Les documents d'urbanisme ont pour vocation de permettre l'émergence et la formalisation d'un projet de territoire partagé prenant en compte les enjeux d'un aménagement respectueux des principes du développement durable (notamment par une gestion économe des espaces naturels et agricoles, la préservation de la ressource en eau et la prise en compte des risques naturels et technologiques présents) tout en répondant aux besoins de développement local.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) accompagne communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans leur démarche, de la délibération prescrivant l'élaboration d'un document d'urbanisme jusqu'à l'arrêt du projet. Elle peut notamment conseiller les élus lors de la rédaction du cahier des charges et indique le cadre réglementaire dans lequel le document prendra place. Elle prépare pour le préfet le « porter à connaissance » de l'État listant les politiques publiques et servitudes locales que la collectivité devra prendre en compte dans l'élaboration de son document ainsi que l'avis que l'État rendra sur le document arrêté.



En Haute-Saône, 317 communes sont couvertes par un document d'urbanisme communal ou intercommunal ou une carte communale. La planification intercommunale progresse. Ainsi, en 2019, 13 des 18 EPCI sont compétents en matière de documents d'urbanisme, 5 Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) sont en cours d'élaboration, 7 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) sont d'ores et déjà opposables, dont 1 est en cours de révision générale, et 7 sont en cours d'élaboration, dont 1 avec effets de SCoT.

En 2019, la DDT a élaboré 44 « porter à connaissance » à destination des collectivités qui élaborent un document d'urbanisme. Elle a accompagné 46 procédures en cours (5 SCoTs, 7 PLUi, 29 PLU et 5 cartes communales) et a adressé 68 courriers demandant la mise à jour des documents d'urbanisme suite à la création de nouvelles servitudes. Elle a également exercé un contrôle de légalité sur 190 délibérations et 110 arrêtés. Enfin, elle a également organisé les 6 réunions de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pour les documents d'urbanisme s'élevait à 105 108 € en 2019. Elle a permis de soutenir financièrement 9 procédures, dont 4 PLUi.

Les pôles d'Application du Droit des Sols de la DDT à Vesoul et à Lure instruisent les autorisations d'urbanisme de 303 communes (sur un total de 539 communes dans le département) ainsi que les permis qui relèvent de l'État (notamment les installations de production d'énergie : installations photovoltaïques, méthaniseurs...). C'est en tout 2 236 dossiers pour l'année 2019, dont 586 Permis de Construire, 1 270 Déclarations Préalables, 48 Permis de Démolir, 16 Permis d'Aménager et 315 Certificats d'Urbanisme qui ont été instruits. A ces dossiers s'ajoutent les 471 avis conformes que doit rendre l'État sur les projets d'actes d'urbanisme des communes dont les plans d'occupation des sols sont devenus caducs.

Par ailleurs, la DDT a réalisé les opérations de taxation des autorisations d'urbanisme (calcul, modification, liquidation, contrôle, recours, etc.) de 3 143 dossiers.

1% paysage, développement et cadre de vie

La déviation de Port-sur-Saône

La démarche « 1 % paysage, développement et cadre de vie » vise à intégrer au mieux la nouvelle infrastructure dans son environnement. Cette politique a pour objectif de promouvoir la valorisation des paysages pour en faire un facteur de développement touristique et économique, ainsi que de développer des actions exemplaires sur les paysages aux abords des nouvelles infrastructures en dehors des emprises routières, conformément à la circulaire du 29 juillet 2016.



Elle résulte d'une démarche partenariale entre l'État, maître d'ouvrage de la déviation, et les collectivités locales.

Cette politique concourt à l'amélioration du cadre de vie, dont le paysage est une composante essentielle :

- l'enveloppe affectée à cette politique correspond à 1 % du montant TTC retenu pour réaliser l'infrastructure ;
- l'aide de l'État est plafonnée à 50 % du montant des actions du programme (soit 50 % maximum du reste à charge par le porteur de projet) ;
- le taux maximal de subvention ne peut dépasser 80 % (décret de 1999).

Dans le cas de la déviation de Port-sur-Saône, cela correspond à environ 1,3 millions d'euros.

Une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) entre la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône (DDT 70) a été signée le 24 juin 2015 pour assurer localement le pilotage et l'animation de la démarche. L'éligibilité des projets fait l'objet d'un examen par un comité technique et un comité de pilotage dédié.

En 2017, la réalisation d'un diagnostic puis d'un programme d'actions ont permis de définir deux orientations pour le projet de territoire : d'une part la redynamisation de l'axe Saône et d'autre part le développement durable des territoires gravitant de chaque côté de la vallée de la Saône et de la déviation.

Au total, ce sont 11 communes sur le territoire qui sont éligibles avec 26 actions identifiées. 247 000 € de subventions ont été attribuées, par le Conseil Départemental, pour le pôle apicole du lycée agricole de Vesoul et les études relatives à la passerelle sur la Saône. En 2019, 74 000 € ont été réglés dans le cadre de ces projets.

Dans son rôle de financeur et d'accompagnateur, l'État a réalisé un diagnostic de paysage et une conduite de la concertation, puis a aidé techniquement et administrativement les collectivités à la rédaction du marché. D'autres dispositifs tels que le Contrat de Cohésion Territoriale (CCT) ou d'urbanisme-planification, ont également pu être proposés.

L'Opération de Revitalisation des Territoires de Vesoul (ORT)

Près du quart de la population vit dans des villes moyennes. Ces villes sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale. Pour répondre à ces problématiques, le ministère a lancé, en décembre 2017, le plan « Action Cœur de Ville » (ACV) pour revitaliser les villes moyennes dans tout le territoire métropolitain et ultramarin. En tout, 222 communes sont concernées par ce plan d'investissement public d'ampleur. En Haute-Saône, la ville de Vesoul a été retenue.



Une gouvernance partenariale et locale

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les 3 partenaires financiers nationaux du programme, la Banque des Territoires, Action Logement et l'Agence nationale de l'Habitat (Anah), le programme vise à faciliter et à soutenir le travail de la collectivité locale, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir le centre-ville et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités, afin d'améliorer les conditions de vie en cœur de ville.

Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engagent tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés. D'abord portées par une convention-cadre pluriannuelle signée le 25 septembre 2018, elles ont évolué à l'appui d'un arrêté en octobre 2019 qui a transformé l'ACV en Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Elles s'articulent autour de cinq axes :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- l'accès aux équipements et services publics.

Le projet se décline en trois volets « Vesoul : ville agréable, centrale et dynamique » pour une dizaine de thématiques, autour de 22 actions concrètes.

La stratégie établie est pilotée par le maire. L'État joue un rôle de facilitateur des échanges entre les acteurs, en apportant un appui technique, financier et administratif. Il contribue à l'analyse des enjeux entre échelles macro et micro.

Le but est d'améliorer les conditions de vie des habitants et de conforter le rôle de moteur de Vesoul dans le développement du territoire.

La mise en avant de l'intelligence collective autour du partage des enjeux du territoire et de la prise en compte de la transition écologique et énergétique au bénéfice de la qualité de vie conduit d'autres villes à envisager de s'engager dans le processus d'ORT.

**Visite officielle de Sébastien LECORNU,
Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion
des Territoires et des Relations avec les Collectivités
Territoriales, chargé des collectivités territoriales**



Sébastien LECORNU s'est rendu à Vesoul les 3 et 4 juillet 2019, pour échanger avec les élus locaux. Il a tout d'abord effectué une visite de la ville chef-lieu avec le maire, dans le cadre du programme d'action « cœur de ville ». Il a ainsi pu découvrir les principaux axes de ce programme important, dont le projet de réhabilitation du collège Gérôme et des anciens bâtiments de la Délégation Militaire Départementale. Il s'est ensuite rendu au quartier du Palais de Justice afin d'inaugurer sa réhabilitation. Son déplacement s'est conclu par une concertation avec les élus du département à la Préfecture sur le projet de loi « Engagement et proximité ».

Lure : Un soutien à la redynamisation du centre-ville

L'Etat soutient la ville de Lure au titre du FNADT en finançant un demi poste de chargé de mission confié à la directrice générale des services pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019, prolongée pour une nouvelle période de 18 mois, à hauteur de 2 fois 35 000 €. La chargée de mission assure des missions d'ingénierie territoriale, administrative et financière en rédigeant le cahier des charges de l'appel d'offres pour la réalisation d'une étude de redynamisation du centre ville, participe à des réunions du réseau des petites villes de France, facilite la mise en œuvre des projets, notamment du programme « Cœur de Ville » et l'élaboration d'un projet de contrat de cohésion territoriale. Elle accompagne l'Union des Commerçants lurons dans leurs projets d'animation et participe au comité de pilotage de l'OCMU-FISAC.

L'Etat soutient également la ville de Lure en finançant la réalisation d'une étude globale de revitalisation du centre ville au titre du FNADT (56 000 €). Le bureau d'études Section urbaine a réalisé la

première partie de l'étude portant sur le diagnostic de la situation et a présenté quelques pistes de réflexion au cours d'une réunion d'information publique à laquelle les commerçants, riverains et services ont été invités à participer.

La seconde phase de l'étude, réalisée en 2020, présentera un volet opérationnel avec des objectifs, orientations et propositions d'actions, soumises à concertation puis à validation par les élus de la commune et de la communauté de communes du Pays de Lure.

Un financement de 14 400 € est également apporté par l'État au titre du FNADT à la ville pour la réalisation d'une étude géotechnique de stabilité du mur d'enceinte extérieur de l'ancienne maison d'arrêt. Les conclusions de cette étude permettront de déterminer, également au regard des propositions d'aménagement du site à proximité immédiate du centre-ville, un parti pris architectural, patrimonial et urbanistique.

Un soutien financier au titre de la DETR est également apporté à la ville pour ses différents travaux d'aménagement urbain : espace Anatole France au quartier du Mortard, rénovation de la piste d'athlétisme, réfection du passage du Vox en centre ville, etc. Ces financements contribuent à l'attractivité du centre ville. En lien avec l'Union des Commerçants Lurons, la ville s'est également lancée dans un programme d'animations commerciales, depuis fin 2019, pour une durée de 18 mois, pour lequel elle a demandé une subvention au titre du FNADT.



L'accessibilité « grande cause départementale 2019 »



L'accessibilité des personnes handicapées, politique publique prioritaire de l'Etat, a pour but d'assurer la continuité dans la chaîne de déplacement et d'accès aux services pour ces personnes et en même temps pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite (personnes handicapées mais aussi personnes âgées).

Fin 2018, s'est tenue une journée consacrée à l'accessibilité, en réunissant tous les acteurs départementaux du domaine en présence de la déléguée ministérielle à l'accessibilité. Suite à cet événement, l'accessibilité a été déclarée grande cause départementale 2019.

Dans ce cadre, des rencontres ont été organisées avec les associations de personnes handicapées et les associations d'élus. Des ambassadeurs de l'accessibilité ont été nommés parmi les représentants d'associations de personnes handicapées.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Saône a organisé tout au long de l'année 2019, cinq réunions locales à destination des communes et groupements de communes n'ayant pas encore satisfait aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité pour les remobiliser dans la mise aux normes de leurs équipements. Ces réunions ont été éclairées par les témoignages concrets apportés par les ambassadeurs de l'accessibilité.

Ce sont au total 82 communes et 6 Etablissements Publics de Coopération Communale (EPCI) qui ont participé à ces rencontres.

Au 31 décembre 2019, 77 % des communes et l'ensemble des EPCI sont rentrés dans le dispositif de mise en conformité. A cette même date, en confondant exploitants publics (collectivités) ou privés (commerces, services...), ce sont près de 4 000 Etablissements Recevant du Public (ERP) qui sont couverts en Haute-Saône soit par un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap - dispositif permettant aux exploitants d'ERP d'étaler sur plusieurs années les travaux de mise en accessibilité de leurs établissements), soit par une attestation de conformité.

Depuis le 1^{er} avril 2019, il n'est plus possible pour les exploitants d'ERP de déposer d'un Ad'Ap. Les mises en conformité doivent désormais être programmées dans le cadre classique de demande d'autorisation de travaux avec réalisation dès approbation du dossier.

Pour mémoire, les commissions consultatives d'accessibilité sont en charge de donner un avis sur les demandes de création/modification d'ERP ainsi que l'instruction des dossiers relevant de la compétence du préfet. A ce titre, 197 dossiers de création/modification d'ERP et 13 Ad'Ap en 2019 ont été instruits.



La fibre optique

Donner à tous les citoyens la possibilité de saisir les opportunités offertes par le numérique

En 2017, lors de la conférence des territoires, le président de la République a fixé des objectifs ambitieux pour la couverture en internet fixe des territoires : garantir à tous un accès au haut débit (supérieur à 8Mbit/s) d'ici 2020 et un accès au très haut débit (supérieur à 30 Mbit/s) d'ici 2022.

Le plan France Très Haut Débit (THD) associe deux dynamiques complémentaires : d'une part, celle de l'initiative privée des opérateurs de télécommunication dans les principales agglomérations et leurs périphéries et d'autre part, celle de l'initiative publique (zone d'initiative publique) sur le reste du territoire national.

En zone d'initiative privée

En Haute-Saône, les engagements d'Orange portent sur les communes de l'agglomération de Vesoul et représentent plus de 18 400 lignes. Ils ont été formalisés par une convention de programmation et de suivi des déploiements, signée le 10 septembre 2019, en préfecture, par les représentants de l'État, de la Région, du Département, de l'agglomération de Vesoul et de l'opérateur Orange.

En Réseau d'Initiative Publique (RIP)

En Haute-Saône, l'aménagement numérique est piloté au niveau départemental. Le projet est porté par le syndicat mixte Haute-Saône Numérique (HSN) qui a choisi d'assurer la conception et la réalisation du réseau au travers de marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.

La commercialisation du réseau est réalisée par la société Axione dans le cadre d'un marché de

maintenance, exploitation et de commercialisation du réseau. HSN porte en effet un projet de déploiement, dont la première phase concerne le réseau FttH (fibre optique jusqu'au domicile) pour près de 50 000 lignes d'ici à 2021. En parallèle, 232 opérations pour amener la fibre jusqu'au village ont été réalisées ; dans l'attente de l'arrivée de la fibre optique, ces opérations devraient permettre d'améliorer les débits pour près de 30 000 foyers et entreprises. Les premières lignes FttH ont été réceptionnées fin 2019. Treize nœuds de raccordement optiques (NRO) ont été inaugurés en 2019.

À l'issue de ce premier volet, 80 000 lignes resteront à construire pour généraliser la couverture en fibre optique du territoire. HSN a exclu la possibilité de rejoindre la société publique locale Bourgogne Franche-Comté ou de faire appel à des financements 100 % privés, autorisés en 2018 par le Gouvernement (procédure AMEL). HSN a fait le choix d'un déploiement dans le cadre d'une délégation de service public. Ce syndicat prépare actuellement la procédure de sélection de son partenaire privé avec pour objectif d'achever les déploiements FttH d'ici à 2025.

HSN bénéficie d'un accord préalable du Premier Ministre pour le financement par l'État de son réseau de fibre jusqu'à l'abonné. Un dossier a été déposé par HSN le 28 décembre 2018 auprès de l'Agence du Numérique. Son instruction est en cours et le syndicat peut espérer voir le soutien de l'État validé dans les prochains mois.



La téléphonie mobile

Mieux se préparer aux révolutions numériques

En janvier 2018, le gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique, qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des citoyens.

Les opérateurs se sont notamment engagés à déployer 5 000 nouvelles infrastructures (antenne, pylône ou autres) dans le cadre de programmes ciblés d'amélioration de cette couverture et iront désormais au-delà des zones « blanches » en généralisant la 4G sur tous les points hauts actuellement en 2G et 3G et cela d'ici 2020. Pour cela, l'Agence du Numérique organise un travail de concertation avec les collectivités au niveau local, au sein d'une équipe projet départementale rassemblant le préfet, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et l'ensemble des collectivités publiques concernées.



Il s'agit de procéder à l'identification des zones prioritaires et des modalités de déploiement par les opérateurs pour les sites retenus par arrêté.

Pour les années 2018 et 2019, le département de la Haute-Saône a bénéficié de 4 sites situés sur les communes d'Amage-Les Fessey, La Lanterne et Les Armons, E Cromagny et Bucey-les-Gy. Le 15 octobre 2019, l'équipe projet a transmis à la mission France Mobile une liste de sites localisés sur les communes de Brotte-les-Ray, Dampierre-sur-Linotte, Velesmes-Echevanne, Fresse, Avrigny-Virey et Esboz-Brest.

Le Conseil départemental et la préfecture de la Haute-Saône ayant respectivement fait une demande de dotation supplémentaire au directeur de l'Agence du Numérique, le département disposera d'au moins 5 sites pour l'année 2020.

L'intercommunalité

Au 31 décembre 2019, la Haute-Saône compte 17 communautés de communes (CC) et une communauté d'agglomération (CA de Vesoul).

Au cours de cette année précédant le renouvellement général des conseils municipaux, il n'a pas été possible, conformément à la réglementation, de créer de commune nouvelle.

Le pôle intercommunalité de la préfecture a accompagné les collectivités sur différents dossiers souvent complexes juridiquement (dissolutions ou extensions de périmètre de syndicats, modifications statutaires, etc.) et organisé des réunions techniques.

La gestion des dossiers « eaux et assainissement » a occupé une part importante des tâches du bureau, avec notamment l'instruction de dossiers de dissolution de syndicats.

En application de l'article 64 de la loi NOTRe, ce service a également apporté son appui à la CAV pour le transfert obligatoire de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020 et l'impact sur les syndicats d'eau compris dans son périmètre.

En prévision du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020, des arrêtés portant re-composition des conseils communautaires ont été pris en octobre 2019 afin d'actualiser la représentativité des communes, par rapport à leur nombre d'habitants, au sein de leur conseil communautaire.

6– Les événements marquants de 2019

Le Tour de France

Deux étapes incontournables les 11 et 12 juillet 2019

Deux étapes (6^{ème} et 7^{ème}) du Tour de France ont traversé la Haute-Saône en 2019.

Le 11 juillet 2019, l'étape 6 avait pour départ Mulhouse et pour arrivée La Planche des Belles Filles. Les coureurs ont donc parcouru 33 km dans le département.

Un impressionnant dispositif a été déployé afin de sécuriser l'étape 6, qui a attiré environ 10 000 spectateurs autour de l'aire d'arrivée. Ainsi, 318 gendarmes, 180 pompiers, 19 personnels du SAMU, 2 démineurs du centre de déminage de Strasbourg et Dragon 67 ont été mobilisés. De plus, 2 unités du Groupement de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) ont été mis en alerte.

Un Poste de Commandement Opérationnel, en liaison constante avec le centre de coordination du tour de France (CCTDF) a été armé, et le centre opérationnel départemental (COD) a été activé.



Le 12 juillet, l'étape 7 débutait à Belfort pour se terminer à Châlon-sur-Saône, en traversant la commune d'Héricourt et les communes voisines, soit un parcours de 8,5 km dans le département. Pour cette étape, ce sont 40 policiers renforcés par 2 cadres de l'école nationale de police de Montbéliard, 31 élèves gardiens de la paix, 52 gendarmes et 8 sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés.

Un Poste de Commandement Autorités (PCA) a été mis en place à Héricourt.

Visite officielle de Roxana MARACINEANU Ministre des Sports

En reliant Mulhouse à la Planche des Belles Filles, la 6^{ème} étape du Tour de France est la première épreuve de haute montagne. En visite officielle, le jeudi 11 juillet, la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, s'est rendue sur cette étape déterminante et a assisté à l'arrivée des cyclistes. Elle a ainsi pu soutenir les coureurs français et également promouvoir le plan national *Savoir rouler à vélo*.



Rolling Saône

L'événement musical de Haute-Saône du 30 mai au 1^{er} juin 2019 à Gray

La treizième édition du festival Rolling Saône de Gray s'est déroulée du 30 mai au 1^{er} juin 2019 à Gray. La programmation attire chaque année entre 5 000 et 8 000 personnes par jour.

Le nombre de visiteurs sur les trois jours a été estimé à environ 20 300. Il s'agit d'un public d'adolescents, de jeunes adultes et de familles.

Conformément à la loi SILT (au titre de l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure), un périmètre de protection avait été mis en place avec satisfaction en 2018 et a été reconduit en 2019. Il a été légèrement ajusté, en tenant compte du retour d'expérience.

Ainsi, 30 agents de sécurité privée ont assuré la sécurisation intérieure du site (la Halle Sauzay) contre 28 en 2018.

La sécurité du camping a également été renforcée la nuit, avec 5 agents dont un maître-chien contre 3 pour l'édition passée.

La convention du service d'ordre indemnisé (SOI) entre l'organisateur et la gendarmerie a été renouvelée ; 27 gendarmes ont ainsi assuré la sécurisation du périmètre de sécurité dont 10 réservistes.

Un dispositif prévisionnel de secours doté de 16 secouristes a été mis en place par l'Association Départementale de Protection Civile de Haute-Saône (ADPC70). Il a pris en charge 34 personnes en 2019 contre 64 en 2018.



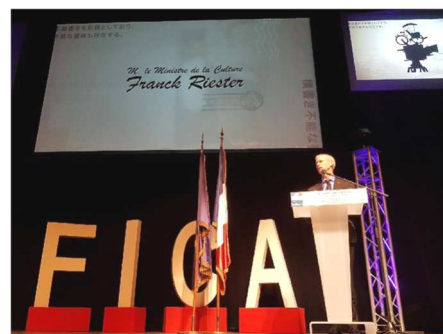
Le Festival International des Cinémas d'Asie (FICA)

Le FICA de Vesoul, créé en 1995, a pour objectif la promotion des cinématographies du continent asiatique. Son rayonnement permet également de faire connaître Vesoul et la Haute-Saône. En 2019, cet évènement a rassemblé 32 700 spectateurs.

Les deux temps forts que sont la cérémonie d'ouverture et de clôture ont lieu au théâtre Edwige Feuillère et à la salle Parisot. Ils rassemblent environ 700 personnes.

À cette occasion, un contrôle visuel des sacs est effectué par un agent de sécurité privé. Un second agent habilité SSIAP 2 (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes de niveau 2), chef d'équipe sécurité incendie, est également présent sur site. Deux agents de police municipale sont présents de 19h30 à 21 h, à proximité de l'entrée du public. La DDSP a assuré des rondes régulières aux abords du théâtre, notamment aux horaires d'entrée et de sortie du public et des plots bétons ont été disposés sur le parvis pour assurer la protection du public en attente à proximité de la salle.

Concernant les projections au cinéma, cinq salles sur dix sont occupées par le festival. Des plots béton protègent le parvis. Un chapiteau, visité par la commission de sécurité la veille du début de l'évènement, accueille des soirées et des repas, avec une fréquentation d'environ 150 personnes.



Visite officielle de Franck RIESTER Ministre de la Culture



Le 5 février 2019, Franck RIESTER, alors Ministre de la Culture, s'est rendu à Vesoul pour découvrir la richesse des activités culturelles haut-saônoises.

Il a tout d'abord visité l'Espace Contemporain d'Art Urbain, dans le cadre de l'exposition des œuvres de l'artiste grenoblois Nesta, puis le musée Georges Garret pour y découvrir des œuvres du peintre Gérôme, avant de participer à un débat avec les acteurs socio-éducatifs et culturels locaux. Franck RIESTER s'est ensuite rendu dans les locaux mutualisés de France Bleu et de l'antenne de France 3 Franche-Comté à Vesoul, mutualisation inédite en France.



La visite s'est terminée par l'ouverture du 25^{ème} Festival International des Cinémas d'Asie, avec plusieurs démonstrations artistiques et la projection du documentaire «Grandir» de Jill COURDON. Le ministre a rendu hommage à ce festival de renommée internationale.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport des services de l'Etat en Haute-Saône 2019

Directeur de publication : Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône
Conception et réalisation : Bureau de la coordination interministérielle
de la Préfecture de la Haute-Saône



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Haute-Saône

1 rue de la Préfecture
BP 429
70013 VESOUL CEDEX

03.84.77.70.00

prefecture@haute-saone.gouv.fr

www.haute-saone.gouv.fr

www.facebook.com/prefecture-de-la-haute-saone

www.twitter.com/@prefet70

